VACANCES JEUNES Saint-Georges - 7 & 8 mai 2008

L'écocitoyenneté

ECOCÍ un cce citoyen



Sommaire

Interventions

Salah Jaouani, Direction de l'exploitation secteur Vacances Jeunes	P. 3
François Cabrera, Secrétaire Général du CCE	P. 4
Maria Veludo, Chercheur-enseignant, groupe ESC Rouen	P. 5
Damien Marie, Coordonnateur de projet au Graine Poitou-Charentes	P. 18
Yann Sourbier, Directeur de l'association "Le Mat"	P.23
Les groupes de travail	P. 26
Conclusions	P.43
Les présents	P.46
Bibliographie	P.47
Annexes	P.48

- Charte de développement durable social et solidaire du CCE Air France
- Présentation du centre de documentation du Pôle National de Ressources en EEDD
- Développement Durable : Fiche Outil DD N°XX
- Réseaux territoriaux d'éducation à l'environnement en France
- Dossier : sommet mondial sur le développement durable 2002

Salah Jaouani

Responsable du secteur service Vacances Jeunes



Après avoir remercié l'assemblée de sa présence, présenté les intervenants et les membres du Bureau présents, Salah a ouvert les Journées d'étude 2008.

"Cette année encore, le calendrier ne nous permet pas de nous réunir plus de 24 heures pour débattre du thème choisi. Nous tâcherons d'être à la hauteur de nos ambitions. Gageons que les moments de discussion et de débat seront source d'enrichissement.

La réflexion pédagogique restaurée il y a 9 ans nous a permis d'évoquer quelques sujets partagés par tous ; il en reste encore et nous tâcherons de les aborder à l'occasion des prochaines rencontres. Durant ces années, nous avons évoqué plusieurs points fondateurs. La laïcité, la violence, l'enfant différent et l'alimentation sont quelques exemples marquants de ces rencontres. Mais nous n'avions pas parlé du respect: respect de l'homme, respect de la nature.

Cette année, depuis la démarche "écocit" initiée par le Bureau, nous avons voulu forger le dernier maillon en associant tous les acteurs directs et indirects du centre de vacances : services du CCE, participants, et éducateurs, tous associés pour permettre à cette initiative d'être le point de départ d'une révolution du comportement individuel et citoyen. La prise de conscience du danger imminent si nous n'agissons pas ensemble, aujourd'hui, doit être faite.

Notre ambition et notre engagement cet été avec nos 6000 participants -enfants et jeunes- et 1500 adultes, avec l'aide de chacun d'entre nous, est de donner à ces journées une continuité, non seulement durant le séjour mais surtout, une véritable sensibilisation et un changement de notre comportement et de nos habitudes. Maria Veludo, Yann Sourbier et Damien Marie amorceront la réflexion. Vos travaux, échanges, interrogations et analyses au cours des ateliers poursuivront cette initiative qui sera, encore une fois, le point de départ d'un travail continu sur le terrain pour espérer un changement de nos habitudes. Les travaux de groupe synthèse seront présentés demain par groupe pour enrichir ces réflexions par le débat qui s'ensuivra."



François Cabrera

Secrétaire Général du CCE

Je suis très heureux de me retrouver avec vous pendant ces deux jours et ce, pour la seconde année consécutive. L'an passé les débats autour de la laïcité avaient été riches et très intéressants, ils ont d'ailleurs abouti à la création de notre Charte laïcité que vous avez tous dû recevoir aujourd'hui. Sachez que ces journées d'étude font partie intégrante de notre réflexion pédagogique. Le CCE est en pleine évolution depuis quelques mois, son organisation interne change, mais ces réflexions pédagogiques que nous menons ensemble ne sont en rien remises en cause.

Un comité pédagogique va d'ailleurs être créé pour garantir le contenu et la qualité de nos orientations qui sont au coeur de notre réussite et, dont vous, directeurs, êtes le vecteur essentiel de cette spécificité. Aujourd'hui, le thème que nous avons décidé de vous proposer est celui de "l'écocitoyenneté". Pourquoi ? Ce n'est pas pour coller à un effet de mode ou à une nouvelle tendance. Non, c'est bien une priorité. Donner du sens à nos actions en prenant en compte le développement durable et la responsabilité sociale de l'entreprise.

La démarche "écocitoyenne" du CCE est une volonté très forte du Bureau et qui émane aussi de son personnel. Nous voulons aujourd'hui la partager avec vous pour que vous puissiez en faire l'écho, demain, auprès des enfants qui partent avec nous.

Maria VELUDO

Chercheur-enseignant, groupe ESC Rouen

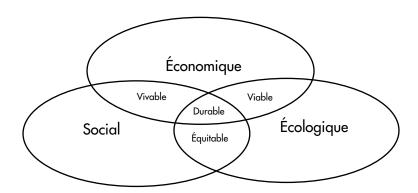


QU'EST-CE QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

I - L'ARRIÈRE PLAN THÉORIQUE

A - SÉMANTIQUE ET CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Schéma du développement durable, à la confluence de trois préoccupations, dites "Les 3 piliers" du développement durable.



Deux concepts sont inhérents à cette notion. Le concept de "besoins", et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité. L'idée des "limitations" que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

Autrement dit, il s'agit, en s'appuyant sur des valeurs (responsabilité, participation et partage, débat, partenariat, innovation, pérennité, réversibilité, précaution, prévention et solidarité sociale géographique et inter-générationelle) d'affirmer une approche double et conjointe :

- Dans l'espace : chaque habitant de cette terre a le même droit humain aux ressources de la terre.
- Dans le temps : nous avons le droit d'utiliser les ressources de la terre mais le devoir d'en assurer la pérennité pour les générations à venir.

Divers institutions et acteurs sociaux et économiques se réclament de ce concept né de deux constats qui sont l'actuelle fracture Nord-Sud et la recherche d'un développement humain et la présente crise écologique et l'urgence de sauvegarder l'environnement.

Roselyne Bachelot, ministre de l'Écologie et du DD, en 2002 affirmait :

"L'écologie, ce n'est ni l'entretien, ni le retour à un paradis originel : c'est vivre dans son siècle, avec ses contraintes et ses projets, avec la recherche d'un équilibre entre les intérêts parfois divergents du développement économique, du progrès social et de la protection de l'environnement. C'est aussi, avec la dimension du DD, recherche d'une justice et d'une solidarité entre les peuples et les générations. C'est une exigence de responsabilité de l'homme, qui consacre des droits non pour son égoïsme, mais pour les transmettre".

B - DÉFINITIONS COMPLÉMENTAIRES

Le lien entre les objectifs du développement et la crise de l'environnement conduit au concept "d'écodéveloppement" introduit au début des années 1970 (i.e. présenté par Ignacy Sachs à la conférence internationale de Stockholm sur l'environnement en 1972). "L'écodéveloppement" est une forme de développement compatible avec le respect de la protection de l'environnement et de la nature. Progressivement cette notion "d'écodéveloppement" a évolué jusqu'à la fin des années 80 pour devenir "sustainable development" que l'on pourrait traduire par développement soutenable, c'est-à-dire, compatible, dans la durée avec les objectifs a priori concurrents du développement économique. En pratique, le terme de "développement durable" a été adopté en France pour soutenir cette idée.

C - HISTORIQUE

1968 : naissance du Club de Rome

Le Club de Rome est une association internationale qui a pour but d'étudier, au niveau mondial, les problèmes des conditions de vie liées au développement économique. Son premier rapport, "Halte à la croissance" publié en 1971, sensibilisa l'opinion mondiale sur les limites physiques du globe terrestre. Son second rapport, "Stratégie pour demain", propose des moyens d'action pour chacune des dix grandes régions du monde. Le troisième rapport, "Nouvel ordre économique mondial", (= Reshaping the International Order), met l'accent sur la nécessaire élimination des inégalités entre nations et groupes sociaux.

1972 : conférence sur l'environnement, Stockholm

La conférence des Nations Unies sur l'environnement pose la première pierre du concept de développement durable. C'est la première fois en effet que la communauté internationale se réunit pour examiner les liens entre l'environnement mondial et les impératifs du développement.

1987: rapport Brundtland

Une commission des Nations Unies, réunissant des experts venus des quatre coins de la planète, établit un rapport dressant un tableau sans complaisance de notre mode de développement. Il tire la sonnette d'alarme et appelle à une mutation radicale vers un mode de développement à la fois économiquement, socialement et écologiquement défendable (soutenable), le développement durable.

1992 "L'AGENDA 21", Rio de Janeiro

Suite logique du rapport Brundtland, une conférence mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement se tient à Rio de Janeiro en juin 1992. La communauté internationale adopte le projet de développement durable dans un document appelé AGENDA 21, un programme d'actions garantissant la qualité de la vie pour le XXIe siècle.

1997 : le protocole de Kyoto

Dans ce document signé par 180 pays à Kyoto, au Japon, en décembre 1997, 38 pays industrialisés s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre entre 2008 et 2012 à des niveaux inférieurs de 5,2 % à ceux de 1990.

2002 : sommet de la terre, Johannesburg

60.000 délégués de 200 pays décident de tenter de sauver la planète terre, malade d'un progrès mal maîtrisé et de surconsommation incompatibles avec sa survie! Le président de la République française prononce un discours fédérateur qui va faire date, transformant la simple prise de conscience écologique en programme politique (gouvernance) à l'échelon mondial. Dix ans après le cri d'alarme du sommet de la terre de Rio, le bilan est en effet consternant : le climat se dérègle (réchauffement et sa cohorte de désastres annoncés), les forêts sont décapitées, ne captent plus le C02, les mers sont saturées de produits polluants, le poisson se raréfie, la biodiversité s'appauvrit, l'eau potable se raréfie et se dégrade (chaque année, plus de 15 millions d'enfants meurent de diarrhée suite à la pollution de l'eau). "La maison brûle et nous regardons ailleurs...".

2004 : appel de Paris

Le 7 mai au Palais de l'UNESCO, lors du colloque "Cancer, santé, environnement", 70 scientifiques de réputation mondiale signent un appel solennel intimant aux Etats responsables, l'ordre de réduire la pollution chimique, cause de millions de maladies graves et de morts. Fin 2004, les catastrophes climatiques s'enchaînent : tempêtes tropicales désastreuses dans les Caraïbes, tremblements de terre, tsunami en Asie aux conséquences apocalyptiques pour les populations vivant dans les zones côtières.

2005 : lancement du projet pilote Marie-Galante en Guadeloupe

C'est l'année charnière de "l'écodéveloppement durable" et de la mise en oeuvre des AGENDA 21 locaux dont le projet pilote de Marie-Galante en Guadeloupe.

D - LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable constitue une démarche, un processus d'évolution, une dynamique et non pas un ensemble de normes à atteindre. Néanmoins, pour guider sa mise en pratique, 27 principes fondateurs du développement durable ont été arrêtés lors de la conférence de Rio en 1992. Les principaux principes sont les suivants :

1- Principe de solidarité

- Solidarité inter-générationnelle (dans le temps)

Il s'agit de préserver la capacité des générations futures à assurer leur propre développement. Cela implique que les décisions s'inscrivent dans une perspective à long terme, qu'elles puissent s'adapter aux évolutions de la société et que leurs impacts ne soient pas irréversibles.

- Solidarité intra-générationnelle (dans l'espace)

Ce principe repose sur la solidarité territoriale. Il s'agit de prendre en compte les différentes échelles de territoires : quartiers, communes, intercommunalités, littoral, le positionnement infra-régional, les relations entre l'urbain et le rural, les rapports Nord-Sud, Est-Ouest, les réseaux de villes... Des politiques, visant à faciliter l'accès aux ressources naturelles, matérielles et immatérielles et à atteindre une qualité de vie convenable pour chacun, doivent être mises en oeuvre. Cette solidarité est aussi essentielle au niveau international qu'à l'échelle d'un pays ou d'une collectivité territoriale.

2 - Principe de participation

Ce principe rejoint le terme de "gouvernance". Le développement durable entend promouvoir la démocratie participative car il implique la participation de tous les acteurs de la société civile au processus de décision. Il s'agit d'associer les citoyens aux projets qui les concernent et de trouver des compromis.

3 - Principe d'intégration (globalité et transversalité)

Il s'agit d'entreprendre une démarche globale, et non sectorielle. Cela exige de prendre en compte simultanément et de façon systémique les dimensions économique, sociale et environnementale. L'adoption d'une démarche transversale qui consiste à fédérer les différentes personnes compétentes concernées autour d'un projet est alors nécessaire.

4 - Principe de subsidiarité

La subsidiarité demande à traiter les problèmes au plus près de l'endroit où ils se posent. Ce principe a pour but : de mettre en cohérence des objectifs recherchés par les institutions ayant des compétences complémentaires. Il s'agit de bien articuler les actions menées par les différentes échelles de décision territoriale (internationale, Europe, Etat, région, local), de rapprocher la prise de décision des acteurs qui en subiront les conséquences. Ce principe est le garant de la mobilisation des acteurs locaux dans une stratégie de développement durable. Le rôle des collectivités locales les plus proches des citoyens est primordial dans la mise en oeuvre de ce principe.

5 - Principe de précaution

"En cas de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement." (Nations Unies, Action 21 Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.) Ce principe privilégie une approche préventive plutôt que curative. Il permet d'intervenir en amont : lorsque l'état des connaissances actuelles ne permet pas de prévoir et de connaître toutes les éventuelles incidences à long terme, des mesures visant à limiter ou à diminuer les éventuels impacts négatifs sont prises.

6 - Principe de responsabilité

Le développement durable n'est possible que si chacun prend conscience, se l'approprie, s'interroge sur le sens de ses actes et prend ses responsabilités. Ce principe est en lien avec celui de précaution et trouve des applications comme par exemple la mise en place du système "pollueur-payeur".

E - DÉVELOPPEMENT DURABLE : PARADIGMES

Les chercheurs suggèrent l'existence de 3 différents groupes de paradigmes du développement durable :

Protection de l'environnement

Ex : introduction d'une législation pour limiter l'utilisation des pesticides dans l'agriculture.

• Gestion des Ressources

Il trouve des applications comme par exemple la mise en place du système "pollueur-payeur".

"Ecodéveloppement"

Il représente un compromis entre protection de l'environnement et développement économique. Il contient une perspective à long terme qui implique un changement radical des comportements.

II - LES ENJEUX

A - L' ENVIRONNEMENT NÉGLIGÉ DU XIXº siècle

Historiquement, le mode de pensée qui est à l'origine de la révolution industrielle du XIX^e siècle a introduit des critères de croissance essentiellement économiques. On retrouve ces critères dans le calcul du produit national brut dont l'origine remonte aux années 1930. Des corrections ont été apportées dans la deuxième moitié du XIX^e siècle sur le plan social, avec l'apparition d'associations à vocation sociale et du syndicalisme.

Les pays développés (i.e. Pays du Nord) ont pris conscience depuis les années 1970 que leur prospérité était basée sur l'utilisation intensive des ressources naturelles finies, et que par conséquent outre l'économique et le social, un troisième aspect a été négligé : l'environnement. Par exemple, "l'empreinte écologique" mondiale a dépassé la capacité "biologique" de la terre à se reconstituer vers le milieu des années 1970. Pour certains analystes, le modèle de développement industriel n'est pas viable ou insoutenable sur le plan environnemental, car ne permettant pas un "développement" qui puisse durer. Les points cruciaux sont l'épuisement des ressources naturelles (matières premières, énergies fossiles pour les humains), la destruction et fragmentation des écosystèmes, la diminution de la biodiversité qui diminue la résilience de la planète.

Le développement (industriel, agricole, urbain) génère des pollutions immédiates et différées (ex : gaz à effet de serre) qui contribuent à un changement climatique et contribuent à la surexploitation des ressources naturelles (ex : déforestation de la foret équatoriale). Il provoque une perte inestimable en terme de biodiversité par l'extinction (donc irréversible) d'espèces végétales ou animales. Ce développement provoque une raréfaction des énergies fossiles et des matières premières qui rend imminent le pic pétrolier et nous rapproche de l'épuisement de nombreuses ressources naturelles vitales. Au problème de viabilité, s'ajoute un problème d'équité : les pauvres subissent le plus la crise écologique et climatique. Il est à craindre que le souhait de croissance (légitime) des pays en voie de développement et/ou sous-développés vers un état de prospérité n'implique une dégradation encore plus importante et accélérée de la biosphère.

B - UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

L'objectif du développement durable est de définir des schémas viables et conciliant les aspects économiques, sociaux et environnementaux (i.e. les piliers du développement durable) des activités humaines ; aspects à prendre en compte par les collectivités, entreprises et individus.

Économique:

Performance financière, mais aussi capacité à contribuer au développement économique de la zone d'implantation de l'entreprise et à tous les échelons.

Social:

Conséquences sociales de l'activité de l'entreprise au niveau de tous ses échelons (i.e. employés – conditions de travail, rémunération - fournisseurs, clients, communautés locales et société en général).

Environnemental:

Compatibilité entre l'activité sociale de l'entreprise et le maintien de la biodiversité et des écosystèmes. Il comprend une analyse des impacts du développement social des entreprises et de leurs produits en termes de flux, de consommation de ressources, difficilement ou lentement renouvelables, ainsi qu'en termes de production de déchets et d'émissions polluantes. Ce dernier pilier étant nécessaire aux deux autres. A ces trois piliers, s'ajoute un enjeu transversal, indispensable à la définition et la mise en oeuvre de politiques et d'actions relatives au développement durable : "la gouvernance". La gouvernance consiste en la participation de tous les acteurs (citoyens, entreprises, associations, élus, ...) au processus de décision. La gouvernance est une forme de démocratie participative.

III - LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le rapport Brundtland insiste sur la nécessité de protéger la diversité des gènes, des espèces et de l'ensemble des écosystèmes naturels terrestres et aquatiques et ce, notamment, par des mesures de protection de la qualité de l'environnement, par la restauration, l'aménagement et le maintien des habitats essentiels aux espèces ainsi que par une gestion durable de l'utilisation des populations animales et végétales exploitées.

Il est toutefois difficile de séparer le patrimoine naturel et le patrimoine culturel. L'idée de transmission de génération en génération alliée à celle de diversité culturelle (on pense aussi aux populations les plus démunies) et à celle d'interaction entre les communautés humaines et la nature est bien résumée dans la définition que donne l'UNESCO du patrimoine culturel :

"Ce patrimoine culturel (immatériel), transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine".

On peut considérer que les objectifs se partagent entre trois grandes catégories :

- 1. Ceux qui sont à traiter à l'échelle de la planète : rapport entre nations, individus, générations.
- 2. Ceux qui relèvent des autorités publiques dans chaque grande zone économique (ex : UE, Asie).
- 3. Ceux qui relèvent de la responsabilité des entreprises.

A - ÉQUITÉ ENTRE NATIONS, INDIVIDUS ET GÉNÉRATIONS

Pour les uns, le concept de développement durable est assez clair pour être opérationnel. D'autres le voient comme une panacée et un catalogue de bonnes intentions qui devraient permettre tout à la fois, sans trop préciser comment, de combiner un ensemble d'exigences :

1 - La satisfaction des besoins essentiels des communautés humaines présentes et futures, en rapport avec les contraintes démographiques :

- Développement humain.
- Accès à l'eau potable.
- Lutte contre la faim ou la malnutrition ou sécurité alimentaire.
- Accès à l'éducation.
- Accès à la santé.
- Accès à l'emploi.

2 - L'amélioration de la qualité de vie

- Accès aux soins médicaux.
- Accès aux services sociaux.
- Accès à un logement de qualité.
- Accès à la culture.
- Bien-être social.

3 - Le respect des droits et libertés de la personne

- La participation, pour l'ensemble des groupes de la société, aux différents processus de prise de décision.
- Statut des femmes (importance du rôle de la femme dans la société).
- L'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées.
- Liberté de la presse.
- Résolution des conflits.
- Liberté d'expression.

4 - Le renforcement de nouvelles formes d'énergies renouvelables

- Energie éolienne.
- Energie solaire.
- Géothermie.

B - RÉSEAUX TERRITORIAUX ET AGENDA 21

En 1992, lors du sommet de la terre de Rio, 173 pays adoptent le programme Action 21 (connu en anglais comme Agenda 21). C'est une déclaration qui fixe un programme d'actions dans des domaines très diversifiés afin de s'orienter vers un développement durable de la planète.

Ainsi, Action 21 énumère quelques 2500 recommandations concernant les problématiques liées à la santé, au logement, à la pollution de l'air, à la gestion des mers, des forêts et des montagnes, à la désertification, à la gestion des ressources en eau et de l'assainissement, à la gestion de l'agriculture, à la gestion des déchets. Dans le cadre du chapitre 28 de ce programme, les collectivités territoriales sont invitées, en s'appuyant sur les partenaires locaux que sont les entreprises, les habitants et les associations, à mettre en place un Agenda 21 à leur échelle, appelé Agenda 21 local.

Pour le développement durable des territoires locaux, les réseaux de villes et les communautés urbaines sont à même d'exprimer les besoins et de mettre en oeuvre des solutions dans le cadre de l'Agenda 21. Ce programme comprend 40 chapitres répartis en 4 sections. Les collectivités territoriales peuvent coopérer avec les entreprises, les universités et grandes écoles ainsi qu'avec les centres de recherche pour imaginer les solutions innovantes de demain.

Les agendas locaux sont définis en concertation avec les acteurs locaux, dans un cadre de démocratie participative. Ils se déroulent en plusieurs phases :

- Définition des problématiques et priorités sociales, environnementales et économiques du territoire.
- Etablissement d'un plan d'actions précis ciblant ces problématiques.
- Mise en oeuvre du plan d'actions.
- Evaluation et ajustement des actions mises en oeuvre.

En France, les premières expériences ont émergé vers 1996, mais seulement 2000 sur les 36000 communes avaient entamé un processus. Une stratégie nationale de développement durable a été validée en 2003. Elle s'appuie sur une batterie d'indicateurs renseignés par l'Institut Français de l'Environnement, que les citoyens pourront suivre. Les villes souvent citées comme en avance sont Lille, Nantes, Strasbourg, Lyon, Mulhouse, qui toutes ont des Agendas 21 différents, adaptés aux contextes locaux...

C - RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

Pour le respect d'objectifs de développement durable par les entreprises, spécifiquement on parle de responsabilité sociale des entreprises (= corporate social responsibility) ou parfois plus précisément responsabilité sociétale des entreprises puisque le volet de responsabilité ne correspond pas uniquement au "volet social". RSE est un concept par lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales, voire de bonne gouvernance dans leurs activités et dans leur interaction avec leurs parties prenantes sur une base volontaire.

D - ÉFFICACITÉ ÉCONOMIQUE

Elle vise à favoriser une gestion optimale des ressources humaines, naturelles et financières, afin de permettre la satisfaction des besoins des communautés humaines, et ce, notamment, par la responsabilisation des entreprises et des consommateurs au regard des biens et des services qu'ils produisent et utilisent ainsi que par l'adoption de politiques gouvernementales appropriées (principe du pollueur/payeur), internalisation des coûts environnementaux et sociaux, etc.

IV - ASPECTS ÉTHIQUES ET JURIDIQUES

A - ÉTHIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les aspects essentiels du développement durable, sur les capacités de la planète et les inégalités d'accès aux ressources posent des questions philosophiques. Hans Jonas (Allemand, 1903-1993) fut le premier à avancer l'idée selon laquelle on avait un devoir vis-à-vis des êtres à venir, des vies potentielles que les humains menacent. C'est avec son éthique pour l'âge technologique que Hans Jonas s'est fait connaître. Dans la philosophie qu'il annonce, il veut apporter une réponse aux problèmes environnementaux. Michel Foucault aborde ces questions sur le plan épistémologique... Sans en aborder tous les aspects philosophiques, on notera que le développement durable comporte des enjeux très importants en matière d'éthique des affaires, questions qui semblent plus facilement abordées par les anglosaxons qu'en France.

B - ASPECTS JURIDIQUES

Le développement durable impacte le droit international, et notamment le droit communautaire dans l'Union Européenne où le droit de l'environnement s'est progressivement déplacé des Etats membres vers le niveau européen qui est apparu subsidiairement plus adapté pour traiter ces questions et ceci en plusieurs étapes. C'est vers les années 2001-2002 que le développement durable apparaît en France comme la nécessité pour les entreprises de rendre compte des conséquences sociales et environnementales de leurs activités, par rapport aux exigences de la société civile. Cela s'est traduit par une disposition législative poussant à l'élaboration de rapports de développement durable. Le président Chirac a poussé à la rédaction d'une charte de l'environnement en 2004, soulignant dans un discours que la France était le premier pays au monde à inclure l'environnement dans sa Constitution.

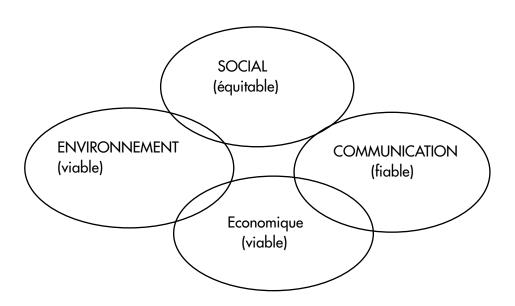
V - ASPECTS ORGANISATIONNELS : COMMUNICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avec la mise en place de programmes de développement durable dans les entreprises et d'agendas 21 dans les collectivités territoriales, s'est posée, à partir de 2002, la question de la communication sur le développement durable.

Autrement dit, comment sensibiliser l'opinion au développement durable, impliquer les professionnels et parfois convaincre les décideurs ?

Plusieurs pistes sont données par des professionnels :

Une communication efficace suppose de démystifier le développement durable. Cela implique de mettre en avant les bénéfices concrets de la démarche, de dresser un constat honnête de la situation, de décrire les initiatives en montrant l'implication de celui qui parle, et surtout, de donner les modes d'emploi. Cela suppose aussi d'éviter quelques écueils : les grands principes, les bonnes intentions et le jargon inaccessible au public. Il n'y a pas de communication miracle mais un travail sur la durée. En outre, il est souhaitable d'impliquer les associations et d'impliquer physiquement les citoyens. Quels que soient les outils et supports de communication utilisés, rien ne remplace un échange régulier entre les parties prenantes.



Sans communication, pas de développement durable

VI - DOMAINES D'APPLICATION

Le développement durable concerne l'ensemble des activités humaines. Les enjeux de durabilité sont cependant différents pour chacun des secteurs d'activité : agriculture et sylviculture, construction et urbanisme, énergie, eau, transports.

VII - COMMENT SE TRADUIT LA MISE EN OEUVRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

La mise en oeuvre du développement durable se traduit :

- Par une volonté politique. Chaque échelon est concerné et les initiatives peuvent être à tous niveaux.
- Par une approche systémique de la problématique : il s'agit de ne plus avoir une approche purement thématique ou sectorielle, mais d'essayer de voir les conséquences que peut avoir une décision prise dans un secteur sur les autres:
 - Par l'intégration d'une participation citoyenne.
- Par la mise en place d'un système d'évaluation, permettant de connaître les avantages acquis liés à la stratégie mise en place.

Si le principe ainsi défini est assez clair, les objectifs posés par le développement durable semblent plus difficiles à mettre en oeuvre.

Parmi les questions qui se posent :

- 1) Comment définir les besoins des générations futures ?
- 2) Une croissance économique forte est-elle compatible avec les besoins de la population actuelle et avec la population de demain ?
- 3) Peut-on se contenter de mieux gérer les ressources non renouvelables, l'objectif de maintien de la valeur du capital naturel est-il possible ?
- Utilisation abusive de la voiture et multiplication du transport des marchandises.
- Gaspillage de l'eau et sur-consommation d'eau potable pour des usages non alimentaires.
- Gaspillage de l'électricité.
- Production de déchets (emballages) ou surproduction d'objets de consommation à durée de vie courte .
- 4) Les modèles de mesure de la croissance sont-ils adaptés ?
- 5) Les pays du Sud sont-ils impliqués dans la réflexion ?
- 6) Comment vont s'organiser les pays du Sud pour respecter les 3 piliers du développement durable ?
- 7) La croissance des grands pays d'Asie est-elle soutenable ?
- 8) Quels seront les impacts de la charte de l'environnement (en France), sur le droit public, sur le droit privé et le droit des affaires ?

- 9) La communication des dirigeants est-elle suivie d'action ?
- 10) Sur un plan éthique, la présentation du développement durable est-elle cohérente vis-à-vis des employés des entreprises et des parties prenantes ?
- 11) Comment mettre à jour notre fonctionnement économique pour qu'il s'inscrive dans ce développement durable ?

IX - LIMITES ET DÉRIVES DU CONCEPT

Le concept sert peut-être à justifier une politique protectionniste de certains pays craignant une trop grande concurrence. Risque d'une communication mal équilibrée. Soit la communication ne serait pas suivie d'actions, soit la communication dévoilerait trop d'informations confidentielles. Risque d'une dérive vers des modèles de durabilité faible, c'est-à-dire admettant la substitution du capital naturel par un capital de connaissances. Ce risque se traduit par la constitution de réseaux d'innovation pilotés en dehors de l'Europe qui risqueraient de déstabiliser les institutions européennes. Risque que les critères d'évaluation soient mal équilibrés et croisés entre l'environnement, le social et l'économique ou bien la mise en oeuvre de modèles globaux biaisés. Par exemple, le biais environnemental peut masquer d'autres carences. Le risque que le label développement durable soit récupéré pour appuyer de plus en plus de politiques ou d'actes n'ayant aucun rapport avec la notion même, ou s'y rattachant d'une façon très superficielle. Le risque que les analystes financiers chargés d'évaluer les rapports de développement durable des entreprises ne disposent pas de la formation nécessaire sur les concepts de développement durable, et qu'ils ne disposent pas d'outils d'analyse adaptés.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE,

UNE PRISE DE CONSCIENCE,

UN ÉTAT D'ESPRIT,

UNE ATTITUDE,

DES ACTIONS CONCRÈTES,

UN DEVOIR.

Damien MARIE

Coordonnateur de GRAINE Poitou-Charentes



DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCOCITOYENNETÉ

I - « EE, EEDD, EDD... ENTRE SÉMANTIQUE ET ENJEUX ÉDUCATIFS"

A la croisée des courants d'éducation populaire, scientifiques et naturalistes, l'éducation à l'environnement (on distingue le "à", le "par", et le "pour"...), reste une réalité en mouvement, en mouvement comme le monde. Les années 70, c'est le Club de Rome qui publie le rapport "halte à la croissance" et à Stockholm, les travaux de la conférence des Nations Unies proposent un plan de lutte contre les pollutions et pour une protection de la nature. Dans les années 80, Madame Bruntland et le docteur Khalid dirigent les travaux d'une commission mondiale sur l'environnement et le développement : le rapport Bruntland (1987) définit le développement soutenable comme "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs". Dans les années 90, c'est le deuxième sommet de la terre, à Rio de Janeiro, avec la rédaction de l'AGENDA 21 (21 pour XXIe siècle), programme organisé en quarante chapitres, adopté par 173 pays dont la France... Dans ce contexte, les praticiens de l'éducation ont dû s'approprier ces nouvelles approches conceptuelles de l'environnement et du développement.

On parle ainsi en 2004 de l'EEDD (Education à l'Environnement vers un Développement Durable) avec des premières expérimentations dans 10 académies dont celle de Poitiers en 2003-2004. (cf circulaire au BO du 15 juillet 2004). Ce n'est qu'en 2007 qu'on entend parler d'EDD (Education au Développement Durable)... les milieux associatifs et bon nombre d'enseignants s'inquiètent de cette disparition du terme "environnement", mais une circulaire en bousculant une autre... Ainsi, après le passage de l'EE à l'EEDD, les enjeux de formation de nos réseaux vers les enseignants et les animateurs ont "dérivé" sur le passage de l'EEDD à l'EDD.

Il me semble que les enjeux du Développement Durable doivent rester au coeur des processus d'éducation, pas seulement à l'école, mais pour tous et tout au long de la vie. Un document à consulter en ligne sur le site de GRAINE Poitou-Charentes (grainepc.org) : la charte de qualité de l'éducation environnementale du GRAINE Poitou-Charentes (intervention de Yann SOURBIER).

II - ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT, QUELS ENJEUX ?

Maintenant que la notion de développement durable est posée, la question des enjeux éducatifs devient prégnante. A partir de six entrées proposées, chaque éducateur peut trouver des pistes opérationnelles.

A - DES ENTRÉES EN VUE D'UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE

Le développement humain : "Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature". (Principe 1 – Déclaration de Rio – 1992).

Le développement humain repose sur la satisfaction des besoins existentiels, matériels et immatériels. La notion "d'accès à" est à remettre sans cesse sur le métier comme les idées de bien commun et d'intérêt général.

Accès

- à la santé,
- à une nourriture saine,
- au logement,
- à la mobilité (liberté, autonomie),
- à l'éducation formation (développement des capacités),
- à la culture (diversité culturelle),
- à un revenu (emploi, solidarités, ...),
- au débat public (processus de prise de décision),
- à soi et aux autres (vivre ensemble et singularité),
- à une nature préservée (biodiversité, plaisir, ...).

Les modes de production et de consommation

L'usage inconsidéré des ressources ainsi que nos modes de production, de consommation et d'échange sont responsables de nombreux désordres sociaux, économiques et environnementaux. Les conséquences prévisibles et celles dont nous constatons dès maintenant les effets remettent en cause l'idée même de développement humain. L'évolution vers des modes de production et de consommation responsables passe par le recours aux progrès technologiques et scientifiques mais aussi par une modification des comportements. Un développement soutenable pose la question de la réconciliation du consommateur et du citoyen.

Les ressources naturelles et énergétiques

Il est de mieux en mieux établi que l'exploitation excessive des ressources de notre planète ne permet plus leur renouvellement. Pour répondre aux besoins des humains tout en respectant les écosystèmes, nos choix économiques, sociaux, culturels, doivent prendre en compte la préservation de l'environnement et permettre le renouvellement des ressources naturelles et énergétiques.

Le climat

Le rapport 2007 du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (GIEC) confirme, en les précisant dans un registre plus pessimiste, les constats et les modélisations publiés en 2001. Il est aujourd'hui avéré que l'essentiel de l'augmentation observée des températures moyennes au cours du XX^e siècle est due à l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre engendrée par l'homme.

Les modes de transport et de déplacement, la production industrielle, la construction et la gestion des bâtiments, l'agriculture, la production et l'utilisation d'énergie, la production et le traitement des déchets sont les principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre sur lesquels il nous faut agir rapidement et avec volontarisme.

La diversité biologique

Les hommes dépendent de la diversité des espèces, du bagage génétique de chaque individu, de tous les milieux terrestres et aquatiques. La biodiversité nous procure la nourriture, les médicaments, les matières premières et beaucoup d'autres biens et services dont nous avons besoin. Plus un système est diversifié, plus il est stable et productif et plus il est à même de résister ou de s'adapter aux pressions extérieures.

La gouvernance

"La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les Etats doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré".

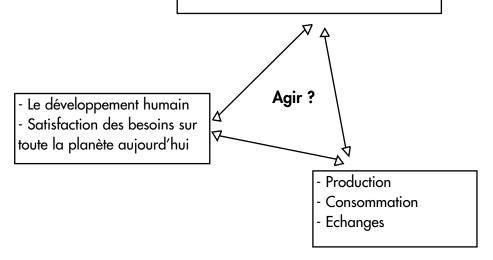
(Déclaration de Rio, principe 10)

"Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement".

(Article 7, Charte de l'environnement)

B- EN TANT QU'ÉDUCATEUR, COMMENT AGIR ?

- Les ressources naturelles et énergétiques
- Le climat
- La diversité biologique



"L'empreinte écologique" et le *"sac à dos écologique"* sont des outils qui permettent d'analyser (très) partiellement nos actions d'éducateur et de mesurer nos impacts sur la planète. Ces deux outils ne sont pas des moyens d'évaluation, mais des outils qui peuvent impulser la réflexion sur les questions environnementales.

L'empreinte écologique, c'est la surface biologique productive nécessaire :

- pour produire toute l'énergie et les matières premières consommées par la population,
- pour éliminer tous les déchets engendrés.

Impact de l'empreinte écologique :

- Bangladesh : 0,7 ha / habitant.
- Europe : entre 6 et 7 ha / habitant.
- Etats-Unis : 12,3 ha / habitant.

Si les 6 millards d'habitants de la terre vivaient comme :

- Nous présents dans cette salle, cela équivaudrait à 3 planètes.
- Les habitants des Etats-Unis, cela équivaudrait à 5 planètes.
- 20 % de la population mondiale utilise 80 % des ressources.

Le sac à dos écologique permet de mesurer le poids de l'utilisation des ressources nécessaires à la fabrication d'un produit : ressources non renouvelables, ressources renouvelables, eau, air et déplacement de sols renouvelables, eau, air et déplacement de sols.

Sac à dos écologique :

• 1 kg zinc : 8 kg.

• 1 kg cuivre : 15 kg.

• Brosse à dent : 1,5 kg.

• GSM: 75 kg.

• Puce 0.09 gr : 20 kg.

• PC : 1.500 kg.

• Bague en or 5 g : 3.000 kg.



Yann SOURBIER

Directeur de l'association "le Mat" en Ardèche, Cofondateur du réseau national de centres d'éducation à l'environnement "ECORCE"

DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT, PUIS À LA COOPÉRATION

INTRODUCTION

Notre objectif est de partager les questions que nous nous posons depuis 30 ans et qui nourrissent notre réflexion d'animateurs et d'éducateurs à l'environnement, afin de cerner les "déclics" dans la mise en oeuvre progressive de notre centre d'éducation à l'environnement pour un développement durable. Nous avons la conviction que le temps des vacances est une période où la personnalité des enfants et des jeunes se construit. Ce sont les premiers pas vers la citoyenneté.

Comment ces réflexions nous sont venues ? Sur quelles bases avons-nous bâti notre pédagogie ? Comment la recherche de cohérence a-t-elle structuré le projet, les démarches pédagogiques, puis l'équipe éducative ? Comment partir de la cohérence du contenu éducatif pour arriver à la coopération entre les acteurs ?

<u>I - PRÉSENTATION DU VIEL AUDON</u>

Situé dans les gorges de l'Ardèche, le Viel Audon est un hameau coopératif datant de la Préhistoire. Déserté par ses derniers habitants au début du XIXe siècle, il se voit peu à peu mis au goût du jour grâce à des bénévoles qui se battent depuis 20 ans pour faire revivre le village. Plus de 50 bénévoles y travaillent désormais. Transformé en centre de vacances, pouvant accueillir des séjours scolaires, des amoureux de la nature, mais pouvant aussi servir de chantiers de recherche pour les jeunes bénévoles, de ferme pédagogique en polyculture, élevage ou encore en centre de formation, le Viel Audon est fondé sur une pédagogie de micro-société solidaire. L'engagement de l'association gérante du hameau dans le développement durable et la mutualisation lui a permis de dégager des bénéfices importants. Preuve qu'on peut allier développement durable et développement économique.

II - L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT : 5 QUESTIONS PRÉOCCUPANTES

Une introduction à la notion de "concernement" semble être une première étape. Concrètement, il faut franchir cette étape qui consiste à faire en sorte qu'on se sente interpellé par ce qui se passe autour de nous, qu'on acquiert la notion de curiosité à l'égard de l'environnement et qu'on lance une base de réflexion sur les conséquences de nos actes...

- 1. Les nouvelles générations ne se sentent plus reliées à un territoire, elles ont moins le sentiment d'une accroche concrète avec un "pays", un terroir d'origine. A l'heure de la nécessaire vision globale du monde et du sentiment de vivre sur une toute petite planète, comment se sentir "de quelque part" puisque cela reste constitutif de notre personnalité, de notre culture...
- 2. La vie scolaire fragmente les matières et les enfants peuvent avoir des difficultés à faire le lien entre les différents apprentissages... Comment remettre en cycle les apprentissages ?
- 3. La coupure, entre les actes de la vie quotidienne et la compréhension de leurs conséquences, s'accroît chaque jour davantage (eau, énergie, déchets, alimentation...). Comment rendre visible l'invisible ?
- 4. Le manque de cohérence qui existe parfois entre nos intentions éducatives et la réalité de ce que nous faisons est préoccupant. Comment entrer dans une démarche de recherche de cohérence ?
- 5. L'approche hélas trop souvent naïve et angélique de la nature reste artificielle "Oh la nature, que c'est beau ! que le paysage est joli ! comme c'est sauvage ?" Comment replacer le rôle de l'Homme dans la gestion de la nature ?

Quelques exemples concrets de démarche de sensibilisation à l'environnement, au Viel Audon :

- Un camp sous tente écologique et agréé. Pas d'eau, pas d'électricité, pas de confort : quelle chance pour inventer !
- La journée sans eau pour comprendre sa gestion.
- Un jeu de piste pour suivre le trajet de l'eau dans le centre, du compteur à la fosse septique.
- La culture coopérative : animateurs, cuisiniers, personnels de service et directeurs. Quels liens, quelles actions communes, jusqu'où "faire ensemble" ? Quelles implications pour les enfants et les jeunes dans le projet ?
- L'alimentation : un champ d'actions inépuisable. Mais comment gérer les normes d'hygiène ?

III - LA DYNAMIQUE REHERCHE DE COHÉRENCE

Penser quelque chose et faire l'inverse est devenu un acte banalisé. Comment les jeunes peuvent-ils s'y retrouver ? Je crois ce que je vois, j'entends ce qu'on me dit, je sais ce que je fais.... Finalement, on apprendrait mieux ce que l'on fait que ce qu'on entend ou voit ? Rappelons-nous que bien souvent, "expliquer, empêche de bien comprendre!" En route vers la pédagogie de projet ?

La recherche de cohérence crée du lien entre tous nos actes de la vie quotidienne. Cette quête nous oblige à rendre transparente la gestion de nos flux, pour rendre visibles les conséquences habituellement invisibles de nos actes.

Elle crée du lien dans l'équipe quand elle devient un enjeu de mobilisation pour tous. Elle peut créer une dynamique pour l'équipe d'accueil en permettant à chacun de s'impliquer dans le projet : personnels de service, administrateurs, animateurs, cuisiniers, parents... enfants et adolescents.

Elle nous positionne sur les savoir-être et les savoir-faire mais aussi sur les savoirs se projeter et les savoir-vivre ensemble... Elle nous pousse à nous poser la question du compromis, de la complexité, de la recherche, des équilibres, de l'exigence.

La recherche de cohérence est à la fois :

- une pédagogie, une démarche éducative ;
- une méthode de travail, de recherche d'action, de travail en équipe, de coopération ;
- une position politique citoyenne et humaniste (notion d'éthique) ;
- une structuration d'une dynamique, d'un mouvement ;
- une grille de lecture de la complexité.

La recherche de cohérence trouve sa source dans le fait qu'on ne peut pas imposer à quelqu'un quelque chose qu'on ne s'impose pas à soi-même. On emmène personne au-delà de là où nous sommes nous-mêmes... Agir pour voir et découvrir, comprendre pour réfléchir, choisir pour agir...

La boucle vertueuse de la cohérence se met en place sans leçon, sans malle pédagogique, sans théorie et sans "il faut que" et "y a qu'à". Elle nous ramène à du palpable, du concret, du préhensible, quand les notions de réchauffement climatique et de développement durable tendent à rendre notre action démesurément insignifiante face aux enjeux énoncés. Le moindre pas est à valoriser. La cohérence est un chemin enthousiaste et dynamisant et non pas une fin culpabilisante et moraliste.

C'est un chemin de faire.

Les groupes de travail

Groupe 1

Développement durable, quels sont les enjeux éducatifs et les moyens d'actions ?

• Rapporteurs : Stéphanie OZANGE - Rachid AIT AHMED - Ali BOUSELHAM.

Groupe 2

Développement durable, quels sont les enjeux éducatifs et les moyens d'actions ?

• Rapporteurs : Marie Pierre SCOLLIEGE - Quentin DUVAUCHEL - Christophe KELLER.

Groupe 3

Restauration et Economat, la santé dans l'assiette. Les filières d'approvisionnement.

• Rapporteurs : Martine STELTZER - Christian DEAS - Hadjine HADJLOUN.

Groupe 4

Quelle place donne-t-on au développement durable dans le cadre du projet pédagogique et quelle mise en place d'activités envisage-t-on dans ce même projet ?

Rapporteurs: Audrey MOLLY - Mathieu LENA - Arnaud ROUSSEAUX.

Groupe 5

La structure d'accueil comme outil pédagogique et le rôle de l'institution dans la démarche "écocitoyenne".

• Rapporteurs : Johanne DAUSSY- Cyril LAURIN - Gérard SCHOU.

Mots-clés

Groupe 1

Deux ateliers ont travaillé sur ce thème pour permettre une confrontation d'idées intéressante.

Maintenant que la notion de développement durable est posée, la question des enjeux éducatifs devient prégnante. A partir de six entrées proposées, chaque éducateur peut trouver des pistes opérationnelles. Nous proposons là un outil de réflexion pour la mise en oeuvre des principes du développement durable appliqué à l'éducatif dans les centres de vacances et de loisirs. A partir de six entrées et des mots-clefs fournis, quelles actions possibles ?

- Le progrès humain.
- Les ressources naturelles et énergétiques.
- Le climat.
- La diversité biologique.

Entrées

- Les modes de production et de consommation.
- La gouvernance (choix politiques/décisions).

Six entrées pour prendre en compte le développement durable.

#*Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature." (Principe 1 – Déclaration de Rio – 1992) Le développement humain repose sur la satisfaction des besoins existentiels, matériels et immatériels. La notion "d'accès à" est à remettre sans cesse sur le métier comme les idées de bien commun et d'intérêt général. Accès: a la santé. a ul ogement. a la mobilité (liberté et autonomie). a la culture (diversité culturelle). a udébat public (processus de prise de décision, concertation, participation, gouvernance). a soi et aux autres (vivre ensemble et respect de la singularité de chacun). a un revenu (emploi, solidarités,). a une nature préservée (biodiversité, écosystèmes, ressources, plaisir).	Entrees	Mors-cles
tions relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature." (Principe 1 – Déclaration de Rio – 1992) Le développement humain repose sur la satisfaction des besoins existentiels, matériels et immatériels. La notion "d'accès à" est à remettre sans cesse sur le métier comme les idées de bien commun et d'intérêt général. • à une nourriture saine. • au logement. • à la mobilité (liberté et autonomie). • à la culture (diversité culturelle). • au débat public (processus de prise de décision, concertation, participation, gouvernance). • à soi et aux autres (vivre ensemble et respect de la singularité de chacun). • à une nourriture saine. • au logement. • à la mobilité (liberté et autonomie). • à la culture (diversité culturelle). • au débat public (processus de prise de décision, concertation, participation, gouvernance). • à un revenu (emploi, solidarités,). • à une nature préservée (biodiversité, écosystèmes,	Le progrès humain	Accès :
•	tions relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature." (Principe 1 – Déclaration de Rio – 1992) Le développement humain repose sur la satisfaction des besoins existentiels, matériels et immatériels. La notion "d'accès à" est à remettre sans cesse sur le métier comme les idées de bien commun et d'intérêt	 à une nourriture saine. au logement. à la mobilité (liberté et autonomie). à l'éducation - formation (développement des capacités). à la culture (diversité culturelle). au débat public (processus de prise de décision, concertation, participation, gouvernance). à soi et aux autres (vivre ensemble et respect de la singularité de chacun). à un revenu (emploi, solidarités,). à une nature préservée (biodiversité, écosystèmes,

Les ressources naturelles et énergétiques

Il est de mieux en mieux établi que l'exploitation excessive des ressources de notre planète ne permet plus leur renouvellement. Pour répondre aux besoins des humains tout en respectant les écosystèmes nos choix économiques, sociaux, culturels, doivent pren dre en compte la préservation de l'environnement et permettre le renouvellement des ressources naturelles et énergétiques.

- Eau.
- Espaces.
- Terres agricoles.
- Forêts.
- Espèces.
- Réserves halieutiques.
- Energies.
- Minerais.

Le climat

Le rapport 2007 du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (GIEEC) confirme, en les précisant dans un registre plus pessimiste, les constats et les modélisations publiés en 2001. Il est aujourd'hui avéré que l'essentiel de l'augmentation observée des températures moyennes au cours du XXe siècle est dû à l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre engendrée par l'homme. Les modes de transport et de déplacement, la production industrielle, la construction et la gestion des bâtiments, l'agriculture, la production et l'utilisation d'énergie, la production et le traitement des déchets sont les principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre sur lesquels il nous faut agir rapidement et avec volontarisme.

- Emissions de gaz à effet de serre...

La diversité biologique

Les hommes dépendent de la diversité des espèces, du bagage génétique de chaque individu, de tous les milieux terrestres et aquatiques. La biodiversité nous procure la nourriture, les médicaments, les matières premières et beaucoup d'autres biens et services dont nous avons besoin. Les forêts, par exemple, nous fournissent du bois, oxygènent l'air, purifient l'eau, préviennent l'érosion et les inondations, tempèrent le climat, transforment les déchets en nutriments ou en matières premières telles que le pétrole et le gaz. Plus un système est diversifié, plus il est stable et productif et plus il est à même de résister ou de s'adapter aux pressions extérieures.

- Changement climatique.
- Extension urbaine.
- Agriculture et exploitation forestière intensives.
- Extension des réseaux routiers, ferrés et électriques (fractionnement des habitats).
- Pollution des milieux.
- Surexploitation des ressources naturelles.
- Espèces exotiques envahissantes.

Les modes de production et de consommation

L'usage inconsidéré des ressources ainsi que nos modes de production, de consommation et d'échanges sont responsables de nombreux désordres sociaux, économiques et environnementaux. Les conséquences prévisibles et celles dont nous constatons dès maintenant les effets remettent en cause l'idée même de développement humain. L'évolution vers des modes de production et de consommation responsables passe par le recours aux progrès technologiques et scientifiques mais aussi par une modification des comportements. Un développement soutenable pose la question de la réconciliation du consommateur et du citoyen.

- Politique d'achats.
- Certifications.
- Normes.
- Législation.
- Éco-Labels.
- "Éco-conception".
- Emballages.
- Recyclage.
- Commerce équitable.
- Commerce éthique.
- Diffusion des bonnes pratiques.

Gouvernance

"La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les Etats doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré".

(Déclaration de Rio, principe 10)

"Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement".

(article 7 Charte de l'environnement)

- participation.
- consultation.
- concertation.
- transparence.
- information.
- formation.
- éthique.
- débat.
- décision.
- responsabilité.
- évaluation (suivi, tableau de bord, mesure, ...).
- cadre administratif (lois, normes, règlements, ...).

Présentation de l'atelier

On nous a proposé un outil de réflexion pour la mise en oeuvre des principes du DD, cela à partir des 6 entrées (Cf. doc.)

Méthode de travail

- Deux sous-groupes : plus propices à la réflexion avec une mise en commun dans la dernière demi-heure pour établir une synthèse.
- Dans les deux groupes, la question de l'impact réel des actions compte tenu de la durée limitée des séjours, s'est posée.

Nous avons convenu de considérer que l'ensemble des actions auprès des jeunes (école, famille, loisirs...) pouvait avoir un impact significatif sur les comportements et que nous étions un chaînon dans l'éducation à la citoyenneté. Forme de travail : brainstorming.

Point n° 1 : Le progrès humain et action

Nourriture:

- Privilégier l'achat des produits frais, locaux et de saison.
- Limiter les emballages en privilégiant les portions collectives.
- Consommer, en évitant le gaspillage alimentaire.

Logement:

• Utiliser des matériaux HQE (haute qualité environnementale et respectueux de l'environnement.)

Education:

- Education et sensibilisation des adultes (personnel de service, animateurs...).
- Mise à disposition dans le centre de tout document traitant du sujet
- actions incitatives dans la lettre du directeur (des gobelets pour se brosser les dents, pas de spray...).

Débat public :

• Expliquer, discuter et faire adhérer la communauté du séjour à des règles de vie qui prennent en compte les valeurs écologiques.

Accès à un revenu :

• Faire appel aux ressources locales tant humaines que matérielles.

Accès à une nature préservée :

- Utiliser des produits respectueux de la nature.
- Utiliser l'environnement du centre (choix des activités, tri sélectif en activité...).

Point n° 2 : Les ressources énergétiques

Actions:

L'eau:

Sensibiliser au gaspillage.

Récupérer l'eau de pluie pour les activités...

Réduire les consommations d'eau pendant la toilette.

Au niveau de l'équipement, à accompagner d'une démarche éducative :

- Capteurs pour les robinets.
- Pressoir dans les douches.
- Baisser la pression dans les douches.
- Chasse d'eau double vitesse.

Energies:

Optimiser les transports.

Équiper les centres de véhicules électriques.

S'interroger quant à la pertinence des activités mécaniques. motorisées dans la démarche "écocitoyenne".

Point n° 3: Le climat

Actions:

Mise en place d'une station météo.

Comparer la pluviométrie et l'eau utilisée au quotidien.

Point n° 4 : la diversité biologique

Actions:

- Faire des activités de découverte et de sensibilisation à l'environnement proche (ex : jeux d'accrobranches).
- Recrutement d'un animateur nature, intervention de l'ONF, visite de ferme.

Point n° 6: La gouvernance

Actions:

- Développer le partenariat avec les institutions locales (mairies...).
- Demander un suivi de traçabilité des déchets.

CONCLUSION:

Ce travail nous amène à considérer l'éducation au développement durable selon deux modes d'action de nature différente et complémentaire qui se résument par : éduquer et équiper. Nous sommes concernés par les deux en tant qu'éducateurs et en tant qu'utilisateurs des centres. Le maître-mot dans notre approche et qui nous paraît immédiatement applicable, c'est la lutte contre le gaspillage et la pollution. Il est évident que l'on ne peut pas tout faire et il appartient à chacun d'entre-nous de sélectionner des actions qui lui paraissent applicables en fonction de la nature du séjour et de la tranche d'âge des enfants.

Groupe 2

Développement durable, quels sont les enjeux éducatifs et les moyens d'actions ?

Suite à l'intervention de Damien, le groupe s'est divisé en 3 petits groupes pour faciliter les échanges. Le choix a été judicieux en terme de gestion du temps. Le débat a été plutôt centré sur une sensibilisation à ces différents thèmes (6 entrées) mais peu d'actions concrètes ont été évoquées. Nous précisons que les trois sous-groupes ont eu un vécu différent lors de cette réunion.

Il nous apparaît que dans les trois groupes, chaque directeur est sensibilisé à la notion d'économie, et a déjà intégré la conception éducative ; ainsi, dans chacun de nos centres, ces principes et valeurs sont appliqués. Maintenant la conception "écocitoyenne" peut être affirmée au sein des équipes pédagogiques (réunion préparatoire des séjours, réunion avec les enfants, communication et information sous toutes formes...). Il nous est apparu que l'effort devait se cibler sur les changements d'habitude (gaspillage de l'eau, de l'électricité, le triage sélectif des déchets, la notion de confort, de plaisir et de déplaisir). Ne pas imposer et/ou sanctionner "l'écogeste", y réfléchir. Comment faire concrètement ? Comment faire passer le message ?

Actions:

- Minuterie électrique à installer.
- Chasse d'eau à 2 vitesses.
- Panneaux solaires.
- Récupération d'eau de pluie.
- Eviter le gaspillage d'eau, de carburant et de la nourriture.
- Réduire les déplacements.
- Récupération des bouchons, piles, etc.
- Tri sélectif.
- Compost.
- Encourager le commerce équitable.
- Préférer le contact avec les producteurs locaux.
- Faire un spectacle sur un thème écologique.
- Jardins biologiques pour les centres fixes.

P.S. : Certains ont témoigné sur l'impact du pays d'accueil et l'attitude des jeunes en itinérance (positif ou négatif).

En guise de conclusion, il a été beaucoup souligné :

- la notion de patience : Restons motivés même si l'on ne voit pas de résultat immédiat.
- la notion de cohérence : avoir tous le même discours et aller dans le même sens.
- la notion d'éducation. : communiquer nos valeurs.

Groupe 3

Restauration et économat, la santé dans l'assiette. Les filières d'approvisionnement.

Privilégier les produits de saison, maraîchers, préférer des produits locaux ou issus du commerce équitable, cela a un impact sur les coûts et les procédures...Peut-on concilier la nécessité d'avoir une alimentation saine et biologique, les impératifs budgétaires et les aspects réglementaires ?

I – LA SANTÉ DANS L'ASSIETTE

Agir en bon père et mère de famille selon l'expression consacrée : conseils des spots publicitaires : manger 5 fruits/légumes/poissons. Coût élevé pour un budget moyen.

Jouer sur la pédagogie, l'éducation pour lutter contre la mauvaise alimentation pour ne pas braquer les jeunes à de nouveaux modes alimentaires.

Moyens pour rendre cette nourriture saine et attractive :

Ex. pour les plus jeunes : assiettes décorées de façon ludique avec des petits légumes

- importance de la présentation (couleurs).
- importance des saveurs, découverte de nouvelles saveurs.
- astuces pour faire passer des aliments qui n'ont pas la cote.

Importance de la collaboration entre un économe efficace et un bon cuisinier qui s'intègre à la collectivité, passe dans la salle à manger ou échange avec les enfants d'une manière ou d'une autre à un moment donné.

Intégrer l'éducation à l'alimentation dans les activités – la faire passer à travers des activités pédagogiques.

Ex : élaboration de menus par les jeunes après des conseils sur les équilibres alimentaires. Choix des denrées sur un marché. Réalisation d'un repas sous certaines conditions et sous la vigilance des animateurs.

REMARQUES SE RATTACHANT À CE CHAPITRE

L'obésité ou surpoids qui touche de plus en plus de jeunes, notamment dans les quartiers défavorisés mais que l'on constate peu dans nos centres est très souvent lié à l'absorption quotidienne de produits énergétiques de mauvaise qualité, pauvres en vitamines et protéines. Les cas d'anorexie les plus souvent rencontrés ne peuvent pas, en général, être réglés dans le centre malgré les tentatives d'éducation à une alimentation saine et équilibrée. En séjours linguistiques et notamment en pays anglo-saxons, un complément en fruit est nécessaire.

II - FILIÈRES D'APPROVISIONNEMENT

Tous les centres fixes, notamment dans les régions productrices, l'approvisionnement peut se faire chez les producteurs locaux qui peuvent offrir des produits frais et de qualité à moindre coût de par la fidélisation et la proximité des zones de production. Le gardien peut être de bon conseil et servir d'intermédiaire. Des fiches d'approvisionnement local peuvent être constituées et laissées au centre.

Nos suggestions

- Un potager pourrait être planté par le gardien et entretenu par les jeunes dans le cadre d'une activité (arrosage, cueillette de tomates, etc.).
- Visite de productions locales (fromagerie, ferme, vergers) pour inciter les jeunes à consommer frais et local ; dans la même idée, les fruits et légumes de saison sont privilégiés.
- Cueillette de fruits pouvant être un préalable à la confection de confiture (pour le goûter ou le petit déjeuner) ou de tartes (activités).
- Cet approvisionnement local permet de sensibiliser les jeunes au conditionnement des produits à outrance qui génère trop de déchets et un surcoût du produit.

III - CONTRAINTES BUDGÉTAIRES

La nourriture biologique n'est pas disponible partout et coûte plus cher ; ce n'est pas non plus la panacée. Nous trouvons actuellement sur le marché des produits surgelés (matière première et non pas plats cuisinés) qui donnent pleinement satisfaction sur le plan qualitatif et budgétaire et facilite le travail en cuisine. Les produits du commerce équitable ne peuvent pas être achetés sur un budget de centre de vacances de part leur coût.

IV - CONTRAINTES LÉGISLATIVES

Le respect des normes HACCP nous impose par exemple l'achat de lait UHT et d'oeufs lyophilisés, ce qui nous interdit l'utilisation de produits fermiers dignes de ce nom et la confection de gâteaux tout aussi dignes de ce nom. D'autre part, le lien direct consommateur/producteurs n'existe plus vraiment avec la multiplication des centres d'achat. Certains directeurs avouent transgresser cette règle et sont en demande de solutions pour pouvoir mener à bien des activités "cuisine", appréciées par les jeunes et riches en éducation au goût et au plaisir de cuisiner. L'équipement en charlottes, chaussons et les gants suffit-il à justifier la présence des enfants en cuisine et se justifier lors d'une éventuelle inspection ?

Surplus et gestes citoyens

La réglementation nous oblige à jeter tout plat cuisiné qui n'est pas consommé immédiatement. Ces surplus non exploités ne constituent pas un geste citoyen. Proposition : A Saint-Pons, le surplus est donné à la SPA régionale.

Autres suggestions (note humoristique). En plus du potager et de l'installation d'un compostier au centre, nous proposons :

- d'engraisser un cochon dans chaque centre.
- de remplacer la tondeuse bruyante et polluante par un mouton.
- d'installer un poulailler qui permettrait au gardien d'avoir des oeufs frais hors exploitation et de gaver quelques oies ou canards pour les fêtes de fin d'année.

Groupe 4

Mise en place des activités dans le cadre du projet éducatif.

Quelle place donne-t-on à la participation des jeunes dans l'éducation à l'environnement ? Quels choix pour participer activement à la protection de l'environnement, respecter les critères "développement durable", favoriser les partenariats avec des organismes qui partagent ces valeurs ? La notion "d'empreinte écologique" peut-elle être un outil pédagogique ? (L'empreinte écologique vise à traduire de manière facilement compréhensible l'impact d'activités humaines sur les écosystèmes et la planète).

Quelle place donne-t-on au développement durable dans le cadre du projet pédagogique et quelle mise en place d'activités envisage-t-on dans ce même projet ?

- 1. Quelle place prennent les jeunes d'un centre de vacances dans l'éducation à l'environnement, en particulier au niveau de la vie quotidienne, de certaines situations évènementielles ? Y voit-on des dysfonctionnements, des contradictions ?
- 2. Quel choix fait-on pour faire respecter les critères de développement durable par les équipes pédagogiques, techniques et par les participants à nos séjours ?
- 3. Quel partenariat peut-on envisager avec les organismes qui partagent ces valeurs ?
- 4. La notion "d'empreinte écologique" peut-elle être un outil pédagogique ?

Question 1:

Nous avons pu classer nos pratiques, nos actions dans nos centres, concernant le développement durable sur trois niveaux :

La vie quotidienne : tous les moments de la vie quotidienne sont des lieux de mise en pratique du développement durable. Par exemple l'alimentation, en choisissant des produits de saison, de qualité et venant de producteurs locaux. Il y a le tri des déchets, mais aussi le choix de prendre des produits avec peu d'emballage. Les actions autour de l'énergie et de l'eau nous amènent à réfléchir aux lumières que nous utilisons, à chaque utilisation du minibus ou encore à notre vigilance par rapport au gaspillage de l'eau courante par exemple. Toutes ces actions doivent être en cohérence pour qu'elles aient un sens : une cohérence entre les gestes de la vie quotidienne, et les activités proposées aux enfants, mais aussi aux installations et matériaux choisis. Ces choix là demandent un investissement, et parfois, cela a une incidence sur le coût (comme l'alimentation, ou certaines installations...).

Les activités que nous proposons dans nos centres :

Lors de nos discussions, il est ressorti quelques exemples d'activités possibles auprès de nos jeunes. Par exemple nous avons parlé de jeux autour du compteur d'eau, "l'arbre à chewing-gum", des affichages faits avec les enfants, des olympiades en mettant en avant un pays et ses problématiques, des activités autour du jardinage et du compost, faire une mini-ferme en amenant quelques animaux au centre, des décorations de poubelles pour sensibiliser au tri, des reportages photos en itinérants sur les méfaits du tourisme, des journées exceptionnelles autour d'une problématique.

Et bien sûr, il y a toutes les activités qui se font dans la nature. Mettre les enfants dehors, qu'ils soient en contact direct avec l'environnement naturel, leur permet d'apprécier la nature, de la comprendre, et d'avoir envie de la protéger.

Ainsi toutes les activités comme les cabanes, les balades, jeux autour de la rivière, le camping... sont des activités que nous pouvons classer dans les activités de développement durable. Les méthodes seraient à chaque fois ludiques.

I - LES DYSFONCTIONNEMENTS/CONTRADICTIONS

Une autre façon d'agir serait de réfléchir ensemble (colons et animateurs) sur un dysfonctionnement, et ensemble trouver des solutions pour le résoudre. En mettant en place avec eux des fonctionnements de développement durable, leur permettant de prendre conscience plus facilement de la situation. Par exemple, il a des papiers qui traînent, comment arriver à résoudre ce problème ?

Dans nos discussions, il est revenu plusieurs fois l'importance de donner du sens à nos actions, à nos discours et nos initiatives. Ainsi pour que les enfants et les jeunes soient sensibilisés à ces sujets tel que le développement durable, et pour qu'ils s'investissent réellement, il faut qu'ils soient touchés d'une manière ou d'une autre, mais surtout pas qu'ils exécutent les gestes "bien-pensants" sans comprendre.

Toutes ces actions sont évidement à adapter selon le type de séjour, l'âge des enfants. D'autre part, chaque implantation a ses réalités régionales ou locales, et les équipes doivent les prendre en compte.

En parlant de disparités, nous voulions souligner la spécificité du séjour itinérant. Certains directeurs pensent que le message passe plus facilement. En effet les jeunes sont au contact proche de la population, de leurs problématiques car ils vivent le temps d'un séjour dans les conditions du pays. Ils sont peut-être plus facilement sensibilisés sur les sujets tels que l'eau ou l'énergie. Nous pensons aussi que nos voyages itinérants devraient tendre au maximum vers le tourisme solidaire ou équitable (Ces appellations désignent l'implication des populations locales dans les différentes phases d'un projet touristique, le respect de la personne, des cultures et de la nature, et une implication du voyageur dans la nécessité sociale du lieu de sa destination...).

A - LES CONTRADICTIONS

Certains intervenants ont souligné les contradictions que les jeunes peuvent soulever dans cet aspect de notre projet. On leur proposera par exemple de réaliser des petites économies d'eau en séjour itinérant après avoir fait 13000 km en avion... Oui, les jeunes sont sensibilisés à l'environnement, à l'eau, aux problèmes de la planète grâce au voyage, mais ils utilisent toujours les lingettes pour se rafraîchir dans le désert! Les lingettes très polluantes produisent des tonnes de déchets, et ne sont pas recyclables, souvent imbibées de produits toxiques. Même si les jeunes vivent pleinement leur séjour dans un nouveau pays, et font des efforts sincères lors du voyage, le retour dans notre société de consommation balaye peut être beaucoup d'intentions. Le besoin de confort revient au galop dans notre système si individualiste.

B-LA CULPABILISATION

Quelques directeurs ont également souligné le risque d'amener à une culpabilisation plutôt qu'à une prise de conscience. Il serait dommage que les enfants se sentent coupables à cause de nos objectifs de préservation de la planète, et qu'ils passent à coté du sens. Un autre aspect de la culpabilisation : nous venons d'une société de consommation, doit-on en faire abstraction totale en vivant à la façon des cultures rencontrées ou axer notre approche vers l'observation de ces cultures et de leurs problématiques ?

Intégration de l'EDD dans le projet pédagogique : certains directeurs se sont aussi avoués peu armés pour faire face à l'objectif EDD dans la construction de leur projet pédagogique. Ils avançaient le manque de compétences pour mener de front et en cohérence la réflexion au quotidien et les actions qui vont de pair.

Questions 2 et 3:

Il est possible d'intégrer différents partenaires dans les séjours : naturalistes, spécialistes, éducateurs nature, visites de fermes ou d'acteurs locaux ou de patrimoine. Différentes questions se posent par rapport à cela : quel coût pour ces partenariats ? Quand peut-on les faire intervenir ? Nous avons trouvé en cela intéressant de recruter dans nos équipes certains animateurs qui pourraient être spécialisés dans l'EDD, ou avoir des connaissances particulières dans ce domaine, ou dans tous les cas, y être sensibles. Le personnel technique doit lui aussi être sensibilisé et intégré à cette démarche globale dans et par sa pratique et son utilisation de certains produits (tri des déchets, produits de lavage, gestion de l'eau, ...).

Question 4:

Les différents directeurs participant à ce travail ont souligné la difficulté qu'ils rencontrent à utiliser et conceptualiser cette notion.

Il ressort pour beaucoup que le concept d'empreinte écologique est une notion qui est plutôt du ressort de l'organisateur des séjours, notamment à travers la constitution d'une charte, la mise en place d'équipements liés à la consommation d'énergie ou matériel pédagogique lié à l'EDD. Il serait même nécessaire et possible de calculer le "coût de revient" écologique des différents séjours ?

Certains directeurs s'interrogent vis-à-vis de "l'empreinte" éducative produite chez les jeunes vis-à-vis des notions d'EDD. Auront-ils tout oublié 15 jours après le séjour ? Seront-ils au contraire capables de faire évoluer les pratiques de leur famille, les représentations de leurs parents, de leurs amis ? Peut-elle produire un "effet papillon" ?

En guise de conclusion, tous les directeurs se disent sensibles à ces questions mais se trouvent parfois démunis. Beaucoup ont le sentiment d'avoir toujours mis en place certaines choses même sans en considérer la portée liée au développement durable.

Le concept de développement durable est axé vers des pôles environnementaux, économiques, sociaux et culturels, il s'applique donc à l'ensemble du séjour. En cela le directeur et son équipe doivent toujours conserver cet "état d'esprit" développement durable dans chacune de leurs actions, de leur fonctionnement et ne pas se limiter à quelques mises en place très ponctuelles. Le développement durable doit être visé en tant qu'éducation et sera ressenti comme une expérience faisant vivre aux jeunes d'intenses situations.

Groupe 5

Utiliser la structure d'accueil comme outil pédagogique et le rôle de l'institution dans la démarche écocitoyenne

Pour la maîtrise de l'énergie, l'amélioration des systèmes de chauffage et de production d'eau, le tri sélectif, une politique d'achat adaptée... Y a-t-il toujours cohérence entre l'engagement et la mise en place des moyens ? Dans un centre de vacances, face aux contraintes d'exploitation, quelles sont les solutions et les outils à mettre en oeuvre pour s'inscrire dans une démarche "écocitoyenne" ?

Nous avons décidé d'aborder ces deux aspects du thème de manière transversale sur l'avant-séjour, pendant le séjour et l'après-séjour.

I - AVANT LE SÉJOUR

Il est nécessaire d'anticiper de façon très concrète afin de permettre la mise en place d'une réelle démarche "écocitoyenne", efficace et porteuse de sens. Cette notion doit être intégrée au projet pédagogique afin de sensibiliser l'équipe dès le début et, pourquoi pas, être au coeur d' un projet d'activités. Il convient de se donner des objectifs précis, réalisables, le tout sans nuire à la qualité de nos séjours.

Peut-être que le CCE devrait se positionner en moteur de la démarche en énonçant chaque année des objectifs précis ? Une visite du centre avant l'exploitation est indispensable pour une parfaite connaissance des locaux tant au niveau pédagogique qu'au niveau logistique. De plus, cela permettra au directeur d'appréhender plus concrètement la problématique de "l'écocitoyenneté" dans la mise en place de son projet.

Parallèlement, le CCE doit transmettre au directeur les données "écocitoyennes" utiles avant le séjour : type de chauffage, possibilité de tri sélectif, liste de fournisseurs dits équitables et "écocitoyens"... Pour cela, un réel travail de liaison et de communication doit être fait avec les anciens directeurs afin de partager les expériences et mettre en commun les idées, trucs et astuces mis en place pour tel ou tel centre. Pourquoi ne pas ajouter une partie "aspects écocitoyens" dans les cahiers de bord ?

Pour que la démarche soit efficace et porteuse, il est nécessaire de recueillir l'adhésion des jeunes et des enfants. Ce thème doit être abordé et mis en avant dans Panorama puis relayé dans la lettre du directeur aux participants et éventuellement lors de la réunion de présentation du séjour. Sur le terrain, c'est à l'équipe d'animation de faire en sorte que les enfants soient partie prenante du projet et de la démarche "écocitoyenne". Cela peut se faire de plusieurs façons mais nous sommes tous d'accord que cela doit rester ludique et pas ou peu contraignant. (CF les travaux du groupe 4).

Enfin, le CCE ne pourrait-il pas allouer, si besoin, des moyens financiers supplémentaires en fonction de projets d'activités spécifiquement dédiés ?

II - PENDANT LE SÉJOUR

Notre rôle sera de veiller à l'adhésion et à la participation de tous les membres de l'équipe -y compris l'équipe technique- à la démarche "écocitoyenne". Chaque adulte doit être un "écocitoyen" exemplaire. Idem avec les jeunes et les enfants. Il nous paraît nécessaire d'évaluer régulièrement, voire quotidiennement, la portée de cette démarche. Cela afin de mesurer l'efficacité et la portée de nos actions.

Nous avons convenu que l'utilisation de la structure comme outil pédagogique pouvait se faire de diverses façons, en fonction du centre mais aussi du type de séjour.

La démarche "écocitoyenne" peut être au coeur d'un projet d'activités, avec des animations, activités et jeux concrets, tournant autour des réalités matérielles, locales et logistiques du centre ou pays d'accueil.

Sans être au coeur d'un projet d'activités à part entière, "l'écocitoyenneté", peut et DOIT être intégrée dans la vie quotidienne (par rapport à la consommation d'eau, aux lumières, au chauffage, aux déchets, aux lessives, au matériel fongible...) et pourquoi pas, être support à des activités et animations ponctuelles afin de garder un aspect ludique à la démarche.

Il est indispensable de "profiter" des réalités locales afin d'interpeller et sensibiliser les enfants et les jeunes. Par exemple, lors d'un séjour au Chili, dans le désert d'Atacama, il était régulièrement rappelé aux utilisateurs des sanitaires qu'ils étaient dans le désert le plus aride du monde et que chaque goutte d'eau comptait. Cela a introduit un débat avec les jeunes et nous a tous incités à privilégier la douche écologique à la douche confort.

Il convient également d'être vigilant sur :

- 1. la politique d'achats : privilégier les achats locaux, les produits de saisons...
- 2. l'excès de gaspillage énergétique, alimentaire, fongible, en produits d'entretien...
- 3. l'utilisation des véhicules afin de rationaliser et optimiser les trajets,
- 4. l'utilisation à outrance des consommables en emballages individuels.

Quelle que soit la mise en oeuvre, nous sommes tous d'accord pour dire que cela relève du domaine de l'action, les paroles ne suffisent pas. La démarche doit rester ludique afin de permettre l'adhésion, et par conséquent la sensibilisation d'un maximum de jeunes et d'enfants.

III - APRÈS LE SÉJOUR

Se servir des outils d'évaluation prévus sur le projet pédagogique afin de perfectionner ses prochains séjours et ceux des collègues, d'où la nécessité de transmettre les informations de manière efficace. Au CCE de collecter les infos et de les transmettre aux futurs directeurs, comme par exemple la liste de fournisseurs dits équitables.

Pourquoi ne pas faire un comparatif des consommations énergétiques et dépenses en eau sur un même centre afin de quantifier l'efficacité de la démarche écocitoyenne ? Une enveloppe budgétaire consacrée à "l'écocitoyenneté" pour les centres du patrimoine ne peut-elle pas être allouée ? Cela permettrait des "écoinvestissements", rentables sur le long terme.

Il conviendra de faire des choix judicieux afin de profiter des progrès techniques sans pour autant inhiber la responsabilité de l'enfant par des automatismes. Des détecteurs de présence (lumière) dans les couloirs peuvent s'avérer pertinents, surtout la nuit. Mais est-ce le cas avec des détecteurs à la place des robinets ? L'enfant n'aura-t-il pas tendance à jouer avec et par conséquent gaspiller de l'eau ?

Au CCE de consulter et de prendre en compte les avis des directeurs ayant dirigé le centre afin de mettre en place des actions et des "écoinvestissements" cohérents et efficaces. Enfin, il conviendra d'assurer la continuité de la démarche "écocitoyenne" d'une session à l'autre et ne pas hésiter à reprendre les bonnes idées mises en place. Pourquoi pas un projet "écocitoyen" commun sur juillet-août par exemple ? Cela implique une réelle communication entre les directeurs... au CCE de les mettre en relation.

CONCLUSION

Sur le terrain, il est difficile de concilier les habitudes familiales, le background, avec la démarche "écocitoyenne" et le projet mis en place. Cela implique un investissement, des moyens humains et matériels, du temps, des idées, de la motivation afin d'avoir l'adhésion des enfants et des jeunes. C'est grâce à des actions réfléchies, variées, concrètes et régulières que notre travail aura un impact et conduira chacun sur la voie de "l'éco-citoyenneté".

Conclusions

François Cabrera

Je tiens sincèrement à tous vous remercier pour la qualité du travail fournie pendant ces deux jours. Les échanges ont, une fois encore, été très fructueux. Ces journées d'étude traduisent une véritable démarche participative, c'est un temps de réflexion nécessaire. Le but n'est pas de sortir d'ici avec un kit "clé en main" sur l'ecocitoyenneté, mais bien de repartir avec des orientations nées de nos échanges collectifs.

Nous avons initié la démarche, à vous de la répercuter auprès de vos équipes d'encadrement et de service dès cet été. Il faut maintenant que nous pensions ensemble aux outils pédagogiques à mettre en place et que nous regardions ensemble ce qu'ils impliquent tant au niveau budgétaire que fonctionnellement.

La prise de conscience sur ce thème est aujourd'hui généralisée, le fait de se rassembler ici pendant deux jours, c'est déjà avancer. Bon été à vous tous.

Elisabeth Conseil

Mission ECOCIT du CCE

Je tiens en premier lieu à remercier les intervenants et participants de ces deux journées d'étude consacrées à "l'écocitoyenneté". Les débats ont été riches de questions, et un véritable échange nous a permis de mieux comprendre ce vaste sujet.

La création du secteur "écocit" remonte au mois de septembre 2007.

Notre rôle, dans un premier temps, est de permettre à chacun de se reconnaître dans une démarche "écocitoyenne" au travers de sa mission au Comité Central d'Entreprise. En aucun cas il n'est question de vous demander de devenir "des bons petits écocitoyens" lors la prochaine exploitation d'été. La fonction importante de la responsabilité des enfants que nous vous confions est de qualité et nos intervenants lors de ces deux journées d'étude, l'ont soulignée fortement.

L'objectif principal sera de faire passer le message suivant : Entreprendre des actions concrètes, simples et efficaces. Il est ressorti des ateliers que vous avez animés, la nécessité de la mise en place d'une charte. Elle existe et je vous propose d'en prendre connaissance (voir ci-après). Nous avons défini notre engagement autour de 4 champs d'action :

- Réfléchir.
- Sensibiliser.
- Agir.
- S'engager.

Vous aurez à votre disposition, un petit guide qui reprend les thèmes les plus connus du développement durable, la biodiversité, l'eau, l'énergie.

Ces trois thématiques vous ont été présentées au travers de trois expositions pendant les deux journées que nous avons partagées ensemble.

- L'école buissonnière pour la biodiversité.
- L'eau.
- Actes citoyens pour l'énergie.

Je terminerai en vous lisant un extrait de la charte de développement durable social et solidaire du CCE Air France.

"Parce que chaque intention écologique, aussi simple soit-elle, peut amener à une action environnementale concrète pour la préservation de notre planète et pour l'amélioration de notre cadre de vie..." Le secteur "écocit" reste à votre disposition et votre écoute, et vous souhaite une bonne exploitation.

Salah Jaouani

La grande difficulté est de fédérer tous les responsables quelle que soit leur origine vers le même engagement, vers une action commune.

Durant ces deux journées, nous avons donné un sens à notre démarche éducative, il s'agit d'avoir une conviction, un comportement cohérent et des habitudes pour donner un sens pratique aux interventions de Maria, Damien et Yann à vos réflexions.

Nous savons que l'action ne se traduit pas toujours immédiatement sur le terrain, mais si nous nous engageons auprès des enfants dont vous aurez la responsabilité cet été, nous aurons progressé vers le chemin de la responsabilisation et du respect de la nature.

Ce thème s'inscrit dans la logique éducative initiée il y a plusieurs années, notre rôle consiste à susciter l'envie du respect de la nature, de sensibiliser les enfants et, si possible impliquer chaque participant dans cette démarche.

Au nom du CCE, je vous souhaite de très bons séjours d'été et rendez-vous à la rentrée pour nos bilans de l'exploitation.

LES PRÉSENTS

Le Bureau

François CABRERA, Secrétaire Général ; Pascal POINSOT, Secrétaire Général Adjoint ; Jacques AOUN Secrétaire Général Adjoint.

Direction de l'exploitation secteur "Vacances Jeunes" CCE

Annick TORCHET, Dominique JAMES, Catherine RODRIGUES, Mohamed BENRHAZAL, Maud JANVIER Jérôme GAUDICHET, Gérald BOUDEFROY, Yasmine ZOUBA, Joelle HALLAY, Carole MERCIER, Arslen DJEBARI, Patricia BERNARD, Stéphany NEVADO, Jennifer HEUZEBROC, Aléxia BROUCKER, Monique EUGENE, Tania LEGER, Laurence Cresta, Salah Jaouani.

Direction Marketing et programme

Brigitte POIGNET

Direction Communication

Marie-Laure HERMANCHE, Olivier JULLY.

Direction Méthodes Qualité Supports Informatiques

Elisabeth CONSEIL.

Direction Technique

Benoit MEVEL.

Les Directeurs

AGNIMEL Magalie, AIT HAMED Rachid, AKOUN GAIFFE Cécile, AMALI Khalid, BACKOWSKY Sophie, BALLARIN Thierry, BEAUMONT Emmanuel, BENBERGHOUT Stephanie, BENETTI Serge, BENIDJER Razek, BITAM Lyes, BOUSELHAM Ali, CAZEBONNE Samantha, COMBAREL Roger, COSTANTINI Barbara, DAUSSY Joanne, DEAS Christian, DELHAYE Jean-Louis, DUFOUR Stéphanie, DUSI Diego, DUVAUCHEL Quentin, ELHUYAR Magali, ELIE Martial, ESTOREZ Stéphanie, FOUCHIER Olivier, FRANCISCOVICH Jean-Louis, FRANCOIS Patrick, FRUCHAUD Isabelle, GIEL Bruno, GILLERY Jean-François, GOURSAUD Carine, GUETTICHE Abdekmalek, HADJLOUM Hanine, IMBERDIS André, IMBERDIS Annick, JONET Roger, KELLER Christophe, LACAGNE Laurent, LALANNE Patrick, LAPAQUE Michel, LARFA Abdel, LAU-RIN Cyril, LE GUEN Gerard, LENA Mathieu, LEROUX Bernard, LLONGARIU Alain, LOUATI Boume, MANAVIT Pierre, MARGARIA-PENA Vassilia, MARTINEZ Marc, MAZANA Bernard, MOLY Audrey, OLLIER Patrick, OZANGE Stéphanie, PAPA Catherine, PENEL Pierre, PERIL Marc, ROPARS Karole, ROUS-SEAUX Arnaud, SCHOU Gerard, SCOLIEGE Marie-Pierre, SEGUELAS Johann, SEVERIN Rachel, SIMON Marie-Christine, SKYRONKA Eric, SLOUTCHANOWSKY Christophe, STELTZER Martine, TAMI Fatima, THOUARD Gilles, TOLEDO Mickael, VINCENT-CUELLO Josuee, VERDEIL Alain, VERNEUIL Philippe, WARSKI Daniele.

Membre de la commission "Petite enfance"

Alain PAVIOT.

Bibliographie

Baddache, F. (2006), Le développement durable au quotidien, Editions d'Organisation.

Brunel, S. (2004), Le développement durable, Que sais-je? 3719, Editions PUF.

Cohen-Bacrie, B. (2006), Communiquer efficacement sur le développement durable- de l'entreprise citoyenne aux collectivités durables, Editions Démos.

Férone, G., D'Arcimoles, C., Bello, P. (2001), Le développement durable : Des enjeux stratégiques pour l'entreprise, Editions d'Organisation.

Hugonie, G. (2008), Repères pour une éducation citoyenne au développement durable, Février, www.cahiers-pedagogiques.com

Sacquet, A. (2002), Atlas mondial du développement durable : Concilier économie, social, environnement, Editions Autrement.

Sites Web

- www.environnement.gouv.fr
- www.ademe.fr
- www.developpement-durable.net/sommaire.php3
- www.education.gouv.fr/eedd
- www.un.org
- www.comite21.org
- www.agora21.org
- www.orse.org
- www.novethic.fr
- www.vigeo.com
- www.oliceo.fr
- www.becitizen.com
- www.ifen.fr
- www.ecole-et-nature.org
- www.ecole-et-nature.org/ecorce
- www.grainepc.org
- www.levielaudon.org



de développement durable social et solidaire du CCE Air France

La prise de conscience mondiale

L'humanité se trouve confrontée au constat que les modèles économiques de la mondialisation et du libéralisme sont à l'origine, en partie, des inégalités et des injustices sociales, culturelles, économiques et environnementales qui sévissent tant au niveau global qu'à l'échelle locale.

Le dérèglement climatique en est une démonstration planétaire qui, non seulement modifie nos habitudes de consommation, mais stimule également les principaux décideurs économiques à imaginer d'autres modes de croissance et de développement qui "répondent aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs". C'est la définition synthétique du développement durable avancée dans le rapport Brundtland "Notre avenir à tous". Ainsi l'humanité entre dans une ère nouvelle résolument tournée vers la solidarité, le partage et la responsabilité environnementale.

Un enjeu majeur pour le Comité Central d'Entreprise Air France

Le Comité Central d'Entreprise Air France occupe une place importante dans la Compagnie Air France. De par son identité et sa vocation de représentation de l'ensemble des personnels, le CCE Air France a un rôle social et économique primordial dans la politique globale de la Compagnie. Les activités sociales du CCE Air France s'inscrivent dans une logique sociale et solidaire à travers les programmes de Vacances Jeunes, Vacances Loisirs et l'arbre de Noël qu'il gère de façon centralisée. Le Bureau du CCE Air France a décidé de placer l'ensemble de ses missions dans une démarche écocitoyenne.

Le CCE Air France s'engage en faveur d'un développement durable social et solidaire

En adoptant une charte de développement durable social et solidaire, le CCE AF se fixe des objectifs et une ligne directrice pour ses activités : **entreprendre des actions concrètes, simples et efficaces** pour participer à la nécessaire refondation du modèle économique global.

De ce fait, le CCE Air France s'appuie sur ses acquis, ses valeurs humanistes, sa volonté d'action et sur des droits et des principes généraux pour contribuer à l'instauration d'un CCE plus responsable socialement.

Sa démarche va s'orienter autour de 4 champs d'action : réfléchir, sensibiliser, agir et s'engager pour rendre ses activités pérennes économiquement, équitables socialement, responsables écologiquement et diversifiées culturellement.

- **Réfléchir**: au-delà du fait de la nécessaire implication, en amont, des décideurs politiques, **les principes de précaution et de prévention des risques** doivent prévaloir pour assurer le respect des règles environnementales. Le CCE envisage de développer un management environnemental (Mission environnementale Écocit, comité de pilotage...) pour entreprendre une politique d'actions.
- **Sensibiliser**: à travers ses services, ses activités sociales, le CCE entend mettre en avant **les principes culturels et éducatifs** qui visent à partager les connaissances sur les questions environnementales et à faire découvrir la diversité culturelle du monde qui nous entoure aux générations futures.
- **Agir**: le CCE se donne les moyens de promouvoir **le principe de coopération** et de mise en commun de son savoir-faire avec les différentes structures et associations qui rassemblent les personnels Air France (l'Amicale Sportive Air France, les Comités d'Etablissement d'Air France et du Groupe Air France, la Mutuelle Nationale des Personnels Air France) pour générer des rapports sociaux solidaires intergénérationnels et interprofessionnels...
- **S'engager**: le CCE souhaite ainsi l'adhésion et l'implication personnelle de chacun de ses salariés pour atteindre ses objectifs. Le CCE s'engage à communiquer de façon régulière un bilan de ses actions dans un rapport d'évaluation de la performance en matière de gestion environnementale (**principes d'efficacité et d'efficience**).

Le Bureau du Comité Central d'Entreprise Air France entend :

- **Informer et sensibiliser ses bénéficiaires** (les agents Air France et leurs familles) sur les enjeux du nécessaire recours au développement durable afin que chacun soit à la fois acteur et consommateur responsable et puisse ainsi prendre part aux discussions au sein de l'entreprise mais aussi au quotidien en famille ou entre amis,
- Mobiliser les salariés du CCE pour mettre en pratique cette démarche écocitoyenne au sein de ses activités,
- Développer sa Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) par la lutte contre toute forme de discrimination, l'intégration des handicapés, le développement d'une politique sociale harmonieuse, l'instauration de chartes éthiques, la mise en place d'actions écologiques, la participation à des projets humanitaires.

Parce que chaque intention écologique, aussi simple soit-elle, peut amener à une action environnementale concrète pour la préservation de notre planète et pour l'amélioration de notre cadre de vie, le Comité Central d'Entreprise Air France s'engage pour un développement durable dans une démarche sociale et solidaire.



Education à l'environnement versus développement durable

Présentation du centre de documentation du Pôle National de Ressources en EEDD

Le Pôle national de ressources, crée en 2002, a pour missions la formation, la documentation, l'édition et la valorisation de la recherche en EEDD.

La mission de documentation est assurée par le GRAINE Poitou-Charentes, dont le centre de documentation spécialisé comprend plus de 4500 références. Le fonds documentaire est informatisé avec BCDI et interrogeable sur Internet.

Ce centre de documentation propose une offre documentaire permettant de combiner toutes les approches pour un même sujet : écologique, économique, sociale, et culturelle.

De même, pour chaque thème, sont proposés : une pluralité de points de vue, des approches pédagogiques diverses (imaginaire, art, sciences ...) et des apports pour aborder le penser global / agir local.

Contact: Véronique BAUDRY, documentaliste doc@grainepc.org 05-49-01-64-42

Thèmes

- · Généralités sur l'environnement
- Développement durable : généralités, développement local
- Développement durable et entreprises
- · Economie solidaire...
- Consommation, consomm'action, commerce équitable...
- Biodiversité, milieux naturels
- · Faune, insectes, flore
- · Air, changements climatiques
- Eau, milieux aquatiques, zones humides, mer et littoral
- · Forêt, arbres
- Déchets
- Énergie (économies, sources...)
- Déchets radioactifs et énergie nucléaire
- Risques

- · Paysage, patrimoine
- Ville
- Jardin
- Alimentation
- Agriculture
- · Tourisme, loisirs, interprétation ...
- Sciences de l'éducation
- Pédagogie de l'éducation à l'environnement
- Pédagogie de l'éducation au développement
- Pédagogie de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité
- Pédagogie des sciences
- Vie associative
- Techniques de l'animation
- ..

Informations disponibles pour chaque thématique

- · données chiffrées, états des lieux...
- · aspects scientifiques et/ou techniques
- aspects sociaux et/ ou culturels
- · aspects économiques
- documentaires, ouvrages de vulgarisation pour tout public
- · documentaires, ouvrages de vulgarisation pour les enfants
- documents pédagogiques
- romans, contes, poèmes... pour tout public
- romans, contes, poèmes, albums illustrés... pour les enfants
- beaux livres, livres d'art, catalogues d'expositions..

Modalités d'emprunt :

- emprunt sur place :
 - à Poitiers (au siège de l'association GRAINE, 97 bis rue Cornet, Poitiers).
 - prendre contact avant de se déplacer.
- emprunt à distance :
 - sur demande, après vérification de la pertinence des choix ;
 - en région Poitou-Charentes : par l'intermédiaire d'un membre du réseau GRAINE (le fonctionnement en réseau permet de rapprocher les documents des emprunteurs) ou par la Poste* ;
 - hors région Poitou-Charentes : par la Poste*
- durée du prêt : 3 semaines / prêt gratuit

*les frais d'envoi sont à la charge de l'emprunteur et le remboursement se fait en timbres

Autres services:

- réalisation et envoi de bibliographies thématiques sur demande (envoi par mail de préférence)
- présence lors de stands ou formations avec présentation de documents
- prêt de sélections de documents pour des expositions ou des actions éducatives

Bibliographies disponibles en ligne sur le site du GRAINE (janvier 2008)

Elles sont téléchargeables en pdf sur le site www.grainepc.org (rubrique RESSOURCES)

- Agendas 21 et agendas 21 scolaires
- · Agriculture ; Fermes pédagogiques
- Alimentation
- Air
- Art et nature
- Arts plastiques
- · Bandes dessinées, outils d'EE
- Changements climatiques
- · Consommation et acte d'achat
- Conter, raconter le végétal...
- DD : 17 titres de base
- Déplacements, niveau primaire
- Eau ; Eau : les traitements de l'eau potable ; Eau : les pollutions
- Education à l'environnement : introduction
- EEDD et maternelle ; EEDD et primaire
- Energie(s)
- Évaluation
- Habitat et qualité environnementale
- Imaginaire
- · Jardins ; Jardins, espaces verts et pédagogie
- Mer et littoral
- Participation
- Paysage
- Questions vives en éducation, participation au débat
- Risques
- Ville



Développement Durable Fiche Outil DD N°XX



LE SAC À DOS ÉCOLOGIQUE

Sac à dos écologique : qu'est-ce que c'est ?

C'est un concept développé par M. Schmidt-Bleek de l'Institut Wuppertal (Allemagne), basé sur l'indicateur MIPS (mesure de la quantité de Matières Indispensables Par unité de Service), notamment vulgarisé au travers du projet MIPS For Kids (ou comment expliquer la notion de Sac à dos écologique aux enfants de huit ans pour guider leurs courses).

Développé en 1994, il vise à connaître la « consommation d'environnement » totale d'un produit. Cet indicateur nommé « sac à dos écologique » permet de mesurer le progrès accomplis dans les pays industrialisés pour atteindre un développement plus soutenable.

Quelques exemples

Cet outil donne les résultats suivant sur quelques produits courants (source MIPS) :

- une alliance de 5g représente un poids écologique de 2 tonnes (= sac écologique de 2 tonnes).
- un jean de 600 grammes représente en réalité 32 kilos de matières auquel il faut rajouter 8 000 litres d'eau,
- le sac à dos écologique d'une voiture (qui pèse en moyenne 1 tonne) est de 70 tonnes voire plus pour les voitures luxueuses,
- un produit en or : 500 tonnes par kilo de produit,
- une montre : 20 kg par kilo de montre,
- un ordinateur portable de 3 kg : 133 kg par kilo (c'est-à-dire près de 400 kg pour le portable en entier)
- un litre de jus d'orange déplace plus de 100Kg de terre et eau

Comment ça se calcule ?

Le sac à dos écologique mesure le poids de ressources et d'énergies utilisées pour un produit, par unité de fonction ou de service. Pour tout objet, on mesure le poids de l'utilisation :

- des ressources abiotiques non renouvelables : ce sont les matières premières minérales (minerai, sable,...), les combustibles énergétiques fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel), la terre déplacée (creusement),
- des ressources biotiques renouvelables : ce sont les différentes formes de la biomasse (agriculture, forêts, cueillette, ramassage, chasse)
- de déplacement du sol dans l'agriculture et la foresterie (labourage, érosion)
- de la consommation de tout volume d'eau détourné de son flux naturel (eaux de surfaces et nappes phréatiques)

• de la consommation d'air dans le cas de modifications chimiques ou physiques de celui-ci.

Dématérialisation, ça sert à quoi ?

Ce concept de "dématérialisation", qui, malgré un nom un peu futuriste, n'a rien à voir avec la téléportation ou avec une quelconque guerre intergalactique. En réalité, cette dématérialisation représente l'avenir de notre environnement. En effet, dématérialiser c'est non seulement augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles (faire plus avec moins) mais c'est également dissocier l'utilisation des ressources de la croissance économique (alors que trop souvent la croissance est liée à la production de biens matériels). Ce dernier point passe par la location de services, les systèmes de consignes...

Le Wupperthal Institute en Allemagne a ainsi montré que l'on pouvait produire autant de richesses qu'actuellement en consommant quatre fois moins de matières premières et d'énergie, c'est le fameux **Facteur 4**.

Comment quantifier l'utilisation des ressources naturelles ? À l'aide de 2 concepts :

- <u>l'énergie grise</u> qui indique la quantité d'énergie utilisée pour produire tel ou tel bien de consommation ou mettre au point tel ou tel service et ce, avant tout usage.
- **le "sac à dos écologique"**, qui quantifie les matériaux, en masse, qui ont été nécessaires pour produire, utiliser, jeter un bien de consommation ou un service. Dans cette théorie, l'énergie est comptabilisée sous forme de masse. Cette notion est donc plus complète.

Ces concepts nous permettent en effet d'objectiver encore plus les impacts environnementaux de notre consommation en nous montrant les impacts "cachés". Ces impacts cachés sont d'autant plus critiques que le produit a une durée de vie limitée

Exemple du GSM, remplacé bien avant qu'il ne soit abîmé. Facteur aggravant, le GSM fait partie de ces biens de consommation dispendieux en matériaux à la production : on estime que le kilo de GSM nécessite 134 kilos de matériaux divers !

Comment alléger le sac à dos ?

Nous pouvons difficilement agir sur les processus de fabrication des biens de consommation qui nous sont proposés. Nous pouvons cependant orienter nos choix vers des produits moins consommateurs de ressources naturelles, soit parce qu'ils sont produits de manière respectueuse, soit parce que nous choisissons des produits de manière responsable (pas d'achats inutiles, notamment). Ci-dessous quelques conseils pratiques pour alléger nos « sacs à dos »!

- **Consommer des fruits et légumes de saison**. En effet, cela réduit les consommations de ressources naturelles, essentiellement d'énergie. Rappelonsnous qu'il faut plus de 8 kWh pour produire des tomates en serre alors que moins de 3 kWh sont nécessaires en saison... Certes, avoir des tomates toute l'année est pratique... mais polluant et, finalement, profondément ennuyeux. En plus, les fruits et légumes de saison sont moins chers et meilleurs ;
- **Consommer des aliments produits localement**. Importer 1 kg d'agneau de Nouvelle-Zélande nécessite trois litres de kérosène... Quelle consommation de carburant pour un seul kilo!

- Acheter des biens de consommation de manière responsable, c'est-à-dire éviter les appareils inutiles. Qui n'a pas acheté une machine à café révolutionnaire une veille de Noël comme cadeau de la dernière chance pour, finalement, se rendre compte que l'on ne boit pas tant de café que ça et que les dosettes sont chères à l'achat ?
- **Choisir des biens de consommation durables**. Ce n'est pas le conseil le plus facile à appliquer. En effet, la plupart des appareils un peu technologiques (électroménager, hi-fi...) sont devenus très abordables. Résultat des courses, réparer ce genre d'appareil n'est pas très intéressant quand on compare le prix de la réparation au prix du neuf, garanti deux ans, qui plus est! Néanmoins, investir dans du matériel de bonne qualité peut se révéler payant;
- **Choisir des biens de consommation réparables**. Si vous êtes un peu bricoleur, vous pouvez prolonger la vie de vos appareils à moindre frais. Réparer une machine à laver ou un frigo n'est pas nécessairement très compliqué, si vous avez un peu de temps et de patience devant vous. Choisissez autant que possible des appareils réparables, c'est-à-dire que l'on peut encore démonter sans tout casser ;
- **Entretenons nos appareils**, ils dureront plus longtemps. Cela semble évident, mais combien de moteurs (et pas seulement de voitures) aurait-on épargné si on les avait huilés régulièrement ? Combien de résistances électriques sauvées du court-circuit si on les avait décalcarisées ?
- **Evitons tout emballage inutile**. Non seulement ça nous évitera de devoir gérer des montagnes de détritus, mais en plus, on évitera quantités de dépenses d'énergie et de matériaux en amont ;
- Etc.

<u>Pour en savoir plus et sources :</u>

http://www.fnh.org/francais/fnh/uicn/pdf/smdd economie conserv.pdf http://www.ecoconso.be/article273.html

RÉSEAUX TERRITORIAUX D'ÉDU(ATION À L'ENVIRONNEMENT EN FRANCE

RÉSEAU NATIONAL

Réseau Ecole et Nature, 474 allée Henri II de Montmorency, 34000 Montpellier

tél: 04 67 06 18 70, fax: 04 67 92 02 58, info@ecole-et-nature.org, site: http://www.ecole-et-nature.org

→ Contacts : Roland Gérard (Codirecteur), Grégoire Delforge (animateur de réseau)

RÉSEAUX RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX

Les réseaux sont présentés par échelle régionale, ils sont tous précédés d'une petite icône.

- * Réseau adhérent au Réseau Ecole et Nature
- Réseau départemental adhérent au réseau régional
- Réseau informel
- Réseau porté par une structure
- Réseau constitué non adhérent à un autre réseau territorial

ALSA(E

* <u>Réseau Régional</u>: ARIENA, 6, route de Bergheim, 67600 SELESTAT,

tél.: 03 88 58 38 48, fax 03 88 58 38 41, ariena@wanadoo.fr, site: http://www.ariena.org

AQUITAINE

* Réseau régional : GRAINE Aquitaine, 8, rue de l'Abbé Gaillard, 33830 BELIN BELIET,

tél.: 05 56 88 19 07, fax: 05 56 88 02 51, infos@graine-aquitaine.org, site: www.graine-aquitaine.org

AUVERGNE

- <u>Réseau régional</u>: CREE Auvergne, tél. 06 16 86 79 79 ; site : <u>http://www.creeauvergne.com</u>
- Réseau départemental : REE 03, Ferme aux animaux, 03240 TREBAN, tel : 04 70 42 31 90,

BASSE-NORMANDIE

* <u>Réseau régional</u>: GRAINE Basse-Normandie, Maison polyvalente du Grand Parc, 10/18 quartier du Grd Parc, 14200 HEROUVILLE ST CLAIR, tel/fax 02 31 95 30 64, <u>grainebn@altern.org</u>, site: www.graine-basse-normandie.net

BRETAGNE

★ <u>Réseau régional</u>: REEB, 14, Rue du Muguet, 22300 LANNION

tél./fax : 02 96 48 97 99, REEB@wanadoo.fr , site : http://www.educ-envir.org/reeb

(ENTRE

* <u>Réseau régional</u> : GRAINE Centre, Domaine de VIIIIemorant, Ecoparc, 41210 NEUNG SUR BEUVRON tél. 02 54 94 62 80, fax 02 54 94 62 81, <u>info@grainecentre.org</u>, site : <u>www.grainecentre.org</u>

>> Portable Graine : 06 82 88 67 04

▶ 2 commissions de travail, coordonnées par le Graine Centre, se sont structurées en réseaux départementaux informels dans le Loiret (REE 45) et l'Indre-et-Loire (REE 37).

Renseignements: Adresses identiques au GRAINE Centre,

Pour le REE 37 : ree37@grainecentre.org, site : www.grainecentre.org/reso_ree37 Pour le REE 45 : ree45@grainecentre.org, site : www.grainecentre.org/reso_ree45

RÉSEAUX TERRITORIAUX D'ÉDU(ATION À L'ENVIRONNEMENT EN FRANCE

FRAN(HE-(OMTE

- <u>Réseau régional</u>: Réseau Franc-Comtois, CPIE Haut Doubs, 25, rue de la Gare, 25560 FRASNE tél.: 03 81 49 82 99 fax: 03 81 89 70 52, <u>eredoutey.cpiehd@freesbee.fr</u>
- <u>Réseau départemental</u>: **GERME** (groupement d'éducateurs réunis et motivés par l'EE), Maison de l'Environnement, Etangs du Malzaucy, 90300 SERMAMAGNY, tél/fax: 03 84 29 18 12

GUYANE

* <u>Réseau départemental</u>: GRAINE Guyane, B.P. 128 - 97 302 CAYENNE cedex / Guyane tél/fax: 05 94 38 31 50, graineguyane@wanadoo.fr

ILE-DE-FRAN(E

* <u>Réseau régional</u>: GRAINE Ile-de-France, 15/19 rue Capron, 75018 PARIS tél. 01 45 22 16 33, <u>info@graine-idf.org</u>, site: <u>http://www.graine-idf.org</u>

LANGUEDO(-ROUSSILLON

- * <u>Réseau régional</u>: GRAINE Languedoc-Roussillon, 474 allée Henry 2 de Montmorency, 34000 Montpellier, Téléphones: accueil 04 67 06 01 11; documentation 04 67 06 01 13; fax 04 67 06 01 12; <u>contact@grainelr.org</u> site: http://grainelr.org
- ★ ® <u>Réseau départemental</u>: REEL 48, 5, Rue Serpente, 48400 FLORAC tél.: 04 66 45 17 46, reel48@wanadoo.fr; page Internet: http://grainelr.org/wikini/wakka.php?wiki=Reel48
- <u>Réseau départemental</u>: REE "EDEN 66", C/o Lucien Couderc, Mas Roussillon, 66140 CANET EN ROUSSILLON, tél.: 04 68 73 53 45, <u>luciencouderc@free.fr</u> site: http://webeden66.free.fr/
- * <u>Réseau départemental</u> : GEE Aude, 12, avenue Camille Bouche, 11300 LIMOUX, tél : 04 68 31 86 53, <u>geeaude@wanadoo.fr</u>; site : <u>http://geeaude.educ-envir.org</u>
- *** ©** <u>Réseau départemental</u>: RENE 30, MNE, 21, rue Soubeyranne, 30100 ALES tél: 04 66 52 61 38, fax: 04 66 52 66 55, <u>mne.ales@wanadoo.fr</u> site: <u>http://mne-rene30.org</u>
- <u>Réseau départemental</u>: COOPERE 34, C/o Difed, Université Montpellier II, 34095 Montpellier cedex 5 ; tél 04 67 14 48 59 / 04 67 41 30 65 ; info@coopere34.org site: http://www.coopere34.or

LORRAINE

★ <u>Réseau régional</u> : GRAINE Lorraine, 1 rue Joffre, 54480 CIREY-SUR-VEZOUZE

Tél / fax: 03 87 23 72 08 / 06 84 45 91 76

MIDI PYRENEES

- * <u>Réseau régional</u>: GRAINE Midi-Pyrénées, Maison de l'Environnement, 14 rue de Tivoli, 31 068 TOULOUSE cedex tel : 05 61 53 03 52, <u>contact@grainemidipy.org</u>, site : http://www.grainemidipy.org
- **★** Réseau départemental : REEL 46, 13, place François Mitterrand, 46500 GRAMAT, tel/fax : 05 65 34 52 04 46-reel@wanadoo.fr

NORD PAS-DE-(ALAIS

* <u>Réseau régional</u>: GRAINE Pays du Nord, 23, rue Gosselet, 59000 LILLE tél. 03 20 53 52 80, fax: 03 20 86 15 56, <u>grainenpdc@free.fr</u>

RÉSEAUX TERRITORIAUX D'ÉDU(ATION À L'ENVIRONNEMENT EN FRANCE

PA(A

Réseau régional: GRAINE PACA, Domaine du Petit Arbois, Bât Le Marconi, Avenue Louis Philibert, 13857 AIX-EN-PROVENCE cedex 03, tél & fax : 04 42 97 11 51, gpaca@grainepaca.org, site: www.grainepaca.org

★® <u>Réseau départemental</u>: REE 05 & Écrins, Forest Activités, 25 rue du Forest d'Entrais, 05000 Gap tél: 04 92 53 60 96, fax: 04 92 24 17 32, ree05@ree05r.org, site: www.ree05.org

* • Réseau départemental : Acteurs Vaucluse Education Environnement, ONF, chemin du Lavarin, 84000 AVIGNON, tel: 04 90 78 78 22 avee84@wanadoo.fr

PAYS-DE-LA-LOIRE

* Réseau régional : GRAINE Pays de la Loire, 4, Allée André Courtois, 44700 ORVAULT tél & fax: 02 40 94 83 51, graine2@wanadoo.fr, site: http://www.graine-pdl.org

* • Réseau départemental : Sarthe Educ Environnement, 31 rue Edgar Degas, 72100 Le Mans tél: 02 43 85 89 06, sartheduc@yahoo.fr

PI(ARDIE

 Réseau régional: GRAINE Picardie, 33, rue des Victimes de Comportet, 02000 MERLIEUX tél.: 03 23 80 03 03, graine.picardie@free.fr

POITOU-(HARENTES

* Réseau régional : GRAINE Poitou-Charentes, 97 bis, rue Cornet, 86000 POITIERS tél. 05 49 01 64 42 fax 05 49 61 03 73, grainepc@grainepc.org , site : www.grainepc.org

RHONE-ALPES

* Réseau régional : GRAINE Rhône-Alpes, Maison de l'Environnement, 32, rue Ste Hélène, 69002 LYON tél.: 04 72 77 19 97 ou 06 13 55 77 49, fax: 04 72 77 19 98, info@graine-rhone-alpes.org



Sommet mondial sur le développement durable 2002



Ministère des Affaires Etrangères

Ministère de l'Aménagement du
Territoire et de l' Environnement

DEMATERIALISATION DE L'ECONOMIE ET CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

Clarification des concepts : Facteurs 4, 10, empreinte écologique, espace environnemental

CONTEXTE

En 1992, l' Agenda 21 de Rio consacrait son chapitre 4 à la **nécessaire modification des modes de consommation,** qui passerait par une meilleure utilisation de l'énergie et des ressources, par la réduction au minimum de la production de déchets et par l'orientation des choix des particuliers et acteurs vers des produits et pratiques écologiquement rationnels.

5 ans après, en 1997, l'Assemblée générale des Nations Unies précisait cette orientation en l'associant d'objectifs quantifiés formulés en ces termes : « il faudrait se pencher sur les études qui proposent une utilisation plus rationnelle des ressources et envisager notamment de multiplier par 10 la productivité des ressources à long terme et de quadrupler la productivité des ressources dans les 20 ou 30 prochaines années dans les pays industrialisés. ».

En effet, 'le développement (l'activité humaine actuelle) se fabrique avec de l'environnement (de la nature)'. Toutes les matières et ressources naturelles entrant dans une économie se retrouvent tôt ou tard dans les émissions ou dans les déchets rejetés dans l'environnement. Tout kilo de matière dans un produit fini représente en fait bien d'avantage de ressources et énergies prélevé par l'homme dans l'environnement... or :

- plus de 90 % des ressources prélevées sont gaspillées lors de la production d'aliments, de machines, de véhicules et d'infrastructures
- les pays industrialisés rejettent dans l'environnement sous forme de déchets entre ¼ et ¾ des ressources naturelles qu'ils utilisent.
- 3 tonnes de matières naturelles non renouvelables sont nécessaires à la fabrication d'un convertisseur catalytique pour une voiture, ... entre 8 et 14 tonnes pour un ordinateur personnel.
- et chaque année, près de 100 tonnes de ressources non renouvelables, auxquelles s'ajoutent plus de 500 tonnes

d'eau douce, sont consommées en moyenne par personne pour maintenir l'actuel style de vie des pays industrialisés, c'est-à-dire 30 à 50 fois plus que ce qui est disponible dans les pays les plus pauvres.

L'amélioration de l'efficacité avec laquelle nos sociétés utilisent les ressources naturelles est essentielle pour permettre de progresser vers un développement durable. Des réformes structurelles de nos économies s'imposent, parmi lesquelles la dématérialisation de notre économie, qui consiste en 'la diminution absolue ou relative de l'utilisation de ressource naturelle par unité de fonction ou de service'.

Pour guider à la fois les décideurs et les consommateurs dans cette voie, il est impératif de disposer de méthodes et concepts pour :

- mesurer l'efficacité de l'utilisation des ressources dans nos économies, au travers d'indicateurs
- définir des objectifs à atteindre en matière de dématérialisation

Différentes approches conceptuelles sont aujourd'hui proposées: la présente fiche entend les décrire. Ces approches pourraient fournir des éléments pour enrichir le set d'indicateurs socio-économiques communément utilisés pour décrire le développement d'une nation (PIB, taux de chômage,...), par des indicateurs de progrès de nos modes de consommation et de production vers la dématérialisation. La plupart de ces approches sont encore en cours de développement ou de test : il convient en effet de s'assurer à la fois de leur robustesse (leur fondement scientifique, leur sensibilité,..) mais aussi de leur opérationnalité (faisabilité technique, disponibilité des données), de leur capacité de communication vers le grand public, et de leur utilité pour aider à la prise de décision et la formulation de politiques.

Selon les approches, l' 'efficacité des ressources' est considérée sous **deux angles** très différents, que certains qualifieront d'antinomiques :

soit c'est l' 'efficacité physique ou technique des ressources' qui est évaluée, sur la base des quantités de matières requises pour produire une unité (de matière ou de service). La quantité de combustible nécessaire pour couvrir 100 km est, par exemple, un indicateur permettant de mesurer l'efficacité d'utilisation du combustible dans les voitures. Les différents concepts proposés sont donnés dans le tableau ci dessous.

Description	Auteur principal
Facteurs 4 et 10, l'indicateur	Weizsäcker, Lovins and
de 'matière entrante par unité	Lovins, Schmidt-Bleek
de service' (MIPS), et le	
bagage écologique	
(rücksacks)	
Espace environnemental	Weterings and Opschoor
Empreinte écologique	Rees and Wackernagel
Production primaire nette	Vitousek, Ehrlich,
appropriée par l'humanité	Manson
(en anglais - Human	
appropriated Net Primary	
Production - HANPP)	
Capacité assimilative (en	OCDE, 1991
anglais- assimilative capacity)	

soit c'est l' 'efficacité économique des ressources' qui est évaluée, comme l'optimisation des coûts, en analysant à la fois le coût monétaire des ressources entrantes et celui des produits et services sortants du système économique. On peut citer les approches suivantes, qui proposent pour la plupart des indicateurs monétaires: Asset Balances for Environmental capital (Pearce and Atkinson, 1993), le Safe Minimum Standards (Randall and Farmer, 1995), la méthode Cout — efficacité appliquée au contrôles des pollutions, la méthode de comparaison des taux d'utilisation des ressources avec les optima économiques, la mesure 'Y/e' (Pearce, 2001).

MESURES DE LA DEMATERIALISATION

Divers concepts ont été proposés pour permettre, en apportant une base solide aux objectifs ci dessus développés, de mesurer la dématérialisation de nos économies nationales dans un souci de développement durable.

l' Empreinte écologique pour
visualiser l'impact
des activités
humaines
sur la capacité de la
planète à supporter
la vie.



Selon C. Blanchet

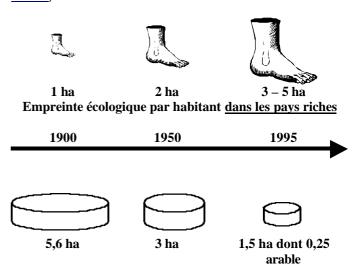
L'empreinte écologique, développée par le WWF International et Redefining Progress (« <u>living planet report 2000</u> ») mesure la charge qu'impose à la nature une population donnée associé à son mode de vie, de consommation et de production, mais aussi à sa production de déchets. En ce sens, l'empreinte écologique prend en compte la capacité de support des activités humaines par la planète ('carrying capacity') sous deux aspects : sa capacité à fournir et régénérer des ressources, et sa capacité à assimiler les rejets humains.

L'empreinte écologique représente donc « la surface productive de sol et d'océans et mers nécessaires pour, à la fois, (1) fournir les ressources consommées par une population donnée, et (2) assimiler les rejets et déchets de ladite population ».

Ces surfaces dites 'bio-productives' sont les surfaces arables, les pâturages, les forêts, les océans et mers, les terres destinées aux constructions, et les terres nécessaires à la production d'énergies fossiles (nécessaires pour cultiver la biomasse équivalente à l'énergie consommée et au CO2 à absorber). A ce jour, l'empreinte écologique ne prend en compte ni les écosystèmes, ni la biodiversité, ni les toxiques, dont soit la survie, soit l'élimination, requiéreraient également une surface productive.

A l'échelle de la planète, la surface bio-productive moyenne disponible par habitant n'a cessé de diminuer durant le XXème siècle, passant de 5,6 hectares par personnes en 1900 à 1,5 en 1995.

Dans la même période, **l'empreinte écologique moyenne d'un habitant des pays riches a été multipliée par 5** (passant de 1 ha en 1900 à 3 – 5 ha en 1995). Si toute l'humanité produisait, consommait et polluait comme le font les pays développés, il faudrait l'équivalent des ressources de quatre planètes supplémentaires (Rees, 2001) (pour plus d'information, <u>Ecological Footprints of Nations</u>)



Surface bio-productive moyenne disponible <u>sur la planète</u> par habitant

L'empreinte écologique peut aujourd'hui être calculé aussi bien pour un territoire national (<u>Empreinte écologique des Pays Bas</u>, selon Rees), que plus local (<u>l'empreinte écologique</u>, selon la DATAR, <u>empreinte</u>

<u>écologique de villes durables</u>, selon Global Vision) ou pour un individu (<u>calcul de votre empreinte écologique</u>, selon ESF (Education for a sustainable future) <u>'calcul de l'empreinte écologique individuelle</u>', selon l'université du Texas, <u>'empreinte écologique liée à votre style de vie'</u> -calcul de l'empreinte écologique du style de vie', selon Best Foot Forward)

l'Espace environnemental comme moyen de mesurer le caractère équitable du partage planétaire des ressources

A la question: 'comment veiller à un partage plus équitable des ressources de l'environnement entre tous les pays du monde ? le concept d'espace environnemental, développé par Weterings and Opschoor (puis repris comme "éco-espace" par les Amis de la Terre aux Pays Bas) fournit des éléments de réponse.

L'espace environnemental est 'l'espace mis à disposition de l'humanité pour à la fois fournir les stocks (de ressources) et (la capacité à assimiler les déchets) comme un puits'.

Dans la mesure où cet espace est fermé et limité à l'échelle de la planète, son accessibilité se doit d'être partagé entre les habitants de la planète.

Sur la base du principe d'équité et de justice sociale, il conviendrait, théoriquement, que chaque individu de la planète ait un même accès aux ressources de l'environnement et à sa capacité de dispersion des déchets, donc, dispose d'un espace environnemental égal à celui disponible sur la planète, rapporté au nombre d'habitants de la planète. A un terme future donné, les prévisions démographiques par pays permettraient donc de quantifier l'espace environnemental théoriquement disponible pour chaque pays (l'espace environnemental disponible pour chaque nation est alors le produit du nombre prévisible d'habitants du pays par l'espace environnemental unitaire moyen par habitant sur la planète). Etant donné les immenses disparités de la consommation par tête entre pays développés et en voie de développement, on ne peut réaliser ce principe sans envisager une forte réduction de l'espace environnemental par habitant dans les pays riches, conjointement à une évolution raisonnée de l'utilisation des ressources et des déchets qui s'y rattachent dans les pays en voie de développement.

OBJECTIFS POUR UNE MEILLEURE EFFICACITE D'UTILISATION DES RESSOURCES NATURELLES

Divers concepts permettent de fixer des objectifs à l'évolution de notre économie sur la voie de la dématérialisation.

Facteur 4

C'est la parution du livre <u>'Facteur Four, Doubling Wealth, Halving Ressource Use'</u> (Ernst Weizsäcker, Lovins & Lovins), véritable best seller en Allemagne (publié en français par <u>Terre vivante</u>), qui introduisit en

1997 la notion de facteur 4 selon lequel la productivité des ressources environnementales devraient être quadruplés, de manière à permettre un doublement de la richesse produite et un réduction de moitié des ressources utilisées.

Le facteur 4 repose sur le concept d''éco-efficacité' (eco-efficiency) qui fut introduit par le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (World Business Council of Sustainable Development – WBCSD) qui définit définit, à juste titre, l'écoefficacité comme une philosophie de gestion qui consiste à faire plus avec moins et permet de produire des biens et services satisfaisant les besoins humains et améliorant la qualité de vie, à un coût compétitif, tout en réduisant, à toutes les étapes du cycle de vie de ceux – ci, les impacts écologiques et l'intensité de consommation des ressources, dans le respect de la capacité de support de la planète (Eco-efficiency. Creating more value with less impact, 2000)

Facteur 10

Considérant que la consommation par habitant est 5 fois plus forte dans les pays de l'OCDE que dans les pays en développement (moins 20 % de l'humanité consomme à l'heure actuelle plus de 80 % des ressources naturelles), et que '... la consommation mondiale de ressources naturelles doit être réduite en moyenne d'au moins la moitié avant que l'on puisse espérer atteindre un niveau d'évolution combinée et équilibrée entre l'économie humaine et l'écosphère, ce qui implique une réduction en quantités absolues des ressources consommées, qu'il s'agisse de matières fossiles, de métaux, d'eau douce, de poissons ou de bois'. L'objectif est ambitieux : en 1995, le Wuppertal Institute estimait nécessaire que les pays riches devraient dématérialiser les fondements techniques de leur richesse, en réduisant le volume des ressources utilisées d'un facteur 10 en moyenne dans les économies des pays industrialisés en 30 ou 50 ans (soit une génération).. ou augmenter la productivité des ressources d'un facteur 10 en moyenne dans le même laps de temps ». Cet objectif est défendu par le <u>Réseau Innovation</u> du Facteur 10.

Le facteurs 4 (comme le facteur 10) suppose que la réduction de moitié des ressources consommées permettrait à l'humanité de survivre sur la planète : cette hypothèse est à confirmer. Le facteur 4 ne prend pas en compte l'importance des pressions absolues sur l'environnement : en cas d'augmentation importante de la population mondiale par exemple, les objectifs des facteurs 4 et 10, à améliorations technologiques équivalentes, ne seraient pas forcément suffisants.

Des études nationales commencent à valider la faisabilité d'un tel objectif: En 1999, après une étude spécifique, le Conseil des Ministres Nordic (Nordic Council of Ministers) affirmait possible, en utilisant les technologies actuellement disponibles, d'améliorer par 4 d'ici 2030 et par 10 d'ici 2050 l'éco-efficacité des secteurs du transport, de la forêt, de la construction et de la filière alimentaire au Danemark, en Finlande, en Norvège et en Suède, moyennant d'importants changements de valeurs individuelles et sociales et des évolutions réglementaires.

Dijectifs de partage équitable des ressources environnementales

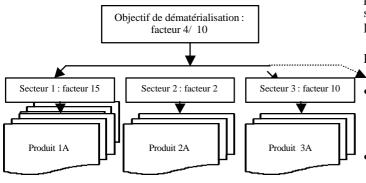
Les notions d'espace environnemental, de dette écologique ou d'empreinte écologique permettent de mettre en exergue l'inéquité d'accès, entre pays de la planète, aux ressources et services de l'environnement au service du développement.

Pourtant, il conviendra d'être attentif à l'utilisation de ces concepts: ils pourraient fonder les règles d'un partage plus équitable de cet accès, qui ne peuvent être uniquement le fruit de modélisations de l'offre (en ressources et services environnementaux) sans prendre en compte la demande. Un partage équitable de l'accès aux ressources imposent également une définition partagée au niveau international du 'principe d'équité', une définition des « biens communs » qu'il conviendrait de préserver ou mieux partager, une mise en œuvre de la responsabilité écologique de chacun.

Enfin, un tel débat ne peut s'imaginer que dans le cadre d'une gouvernance mondiale fiable et effective, où les notions d'équité et de responsabilité seraient le fruit d'une décision politique, enrichie par l'expression de la société civile.

COMMENT DECLINER CONCRETEMENT LES OBJECTIFS DE DEMATERIALISATION

Les objectifs de dématérialisation doivent trouver leur traduction par secteur économique, puis se traduire par une évolution des produits.



La déclinaison des objectifs de dématérialisation des secteurs économiques privilégieront la réduction à la source des flux de matière entrants dans l'économie par diverses démarches d'éco-conception prenant en compte l'environnement dans la conception des produits et procédés industriels (analyse de cycle de vie, réduction du sac écologique, explicités ci-dessous), mais aussi par le remplacement de produits par des services, notamment en développant la location et le leasing.

L'analyse du cycle de vie pour une amélioration de l'éco-efficacité des produits et une véritable écoconception.

L'analyse de cycle de vie (ACV) d'un produit vise à évaluer systématiquement les effets environnementaux de la vie d'un produit de son 'berceau à sa tombe', c'est à dire d'évaluer les flux (matières ou d'énergie) entrant et sortant à chaque étape de la vie d'un produit, depuis l'extraction des matières premières jusqu'aux déchets ultimes. Les ACV sont normalisées, notamment par les normes internationales <u>ISO14040</u> à 14043 (exemple : <u>le cycle de vie de l'habillement de la personne</u>).

L' analyse du cycle de vie trouve également sa place dans le développement de nouvelles applications de l'<u>éco-label</u> <u>européen</u> ou de la <u>marque NF Environnement</u>.

Des réseaux d'entreprises francophones s'engagent : <u>EPE</u>, <u>OREE</u>, <u>Réseau Canada</u>, <u>SBA et le réseau DELTA au Maghreb</u>

le sac à dos écologique d'un produit ("Rucksack")

Le sac à dos écologique mesure le poids de ressources et d'énergies utilisées pour un produit, par unité de fonction ou de service. A titre d'exemple, le sac à dos écologique d'une alliance de 5 g est de 2 tonnes. Il peut atteindre 32 kilos de matières et 8000 litres d'eau pour un jean de 600 grammes. Il avoisinera plus de 70 tonnes pour une voiture d' 1 tonne.

Il se base sur l'indicateur MIPS (mesure de la quantité de <u>Matières Indispensables Par unité de Service</u>) développé par Schmidt Bleek, notamment vulgarisé au travers du projet <u>MIPS For Kids</u> (ou comment expliquer la notion de sac à dos écologique aux enfants de huit ans pour guider leurs courses).

Pour tout objet, il mesure le poids de l'utilisation de :

- les ressources abiotiques non renouvelables : ce sont les matières premières minérales (minerai, sable,...), les combustibles énergétiques fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel), la terre déplacée (creusement),
- les ressources biotiques renouvelables : ce sont les différentes formes de la biomasse (agriculture, forêts, cueillette, ramassage, chasse)
- le déplacement du sol dans l'agriculture et la foresterie (labourage, érosion)
- la consommation de tout volume d'eau détourné de son flux naturel (eaux de surfaces et nappes phréatiques)
- la consommation d'air dans le cas de modifications chimiques ou physiques de celui-ci.